

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU

SCoT

DE LA RÉGION DE REIMS

L'ÉTAT ZÉRO

À L'APPROBATION DU SCoT

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU

SCoT

DE LA RÉGION DE REIMS

L'ÉTAT ZÉRO

À L'APPROBATION DU SCoT

INDEX

RÉSEAU URBAIN : LES INDICATEURS CONSOMMATION FONCIÈRE	4
RÉSEAU AGRI-VITICOLE : LES INDICATEURS AGRI-VITICOLES	7
RÉSEAU URBAIN : LES INDICATEURS HABITAT	10
RÉSEAU ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL : LES INDICATEURS ECONOMIE ET COMMERCE	20
RÉSEAU VERT ET BLEU : LES INDICATEURS ENVIRONNEMENT	28
RÉSEAU VERT ET BLEU : LES INDICATEURS PAYSAGES	36
RÉSEAU DE MOBILITÉ : LES INDICATEURS MOBILITÉ	46
RÉSEAU DE MOBILITÉ : LES INDICATEURS NUMÉRIQUE	52

L'ÉTAT ZÉRO À L'APPROBATION DU SCOT

Approuvé le 17 décembre 2016, le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims (SCoT2R) est entré dans une nouvelle phase, celle de sa mise en œuvre et de son suivi. Dans ce cadre, il a été souhaité qu'une observation territoriale en continue soit réalisée afin de permettre un suivi global des évolutions du territoire et ainsi évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du SCoT.

Un premier document intitulé « Tableau de bord de suivi et d'évaluation » a été réalisé et publié en décembre 2017. Cette publication avait pour objet de présenter et de définir les indicateurs retenus pour suivre l'évolution du territoire au regard des orientations du SCoT.

Ce document intitulé « Etat zéro à l'approbation du SCoT » présente l'état initial de référence des indicateurs de suivi du SCoT de la Région Rémoise retenus et présentés dans la publication de décembre 2017. Cet état zéro correspond à la date d'approbation du SCoT (décembre 2016), il a pour objectif de servir de point de départ et de référence pour analyser et mesurer les évolutions du territoire. En effet, afin de mesurer une évolution et de la caractériser, il est nécessaire et essentiel de se référer à un point de départ pour réaliser des comparaisons dans le temps. Cet état zéro correspond à une photographie du territoire qui servira de point de référence.

POINT MÉTHODE

- Le T0 correspond à la date d'approbation du SCoT (17/12/2016), l'idéal est donc de disposer de données datées de fin 2016 ou de début 2017.
- La mise à jour des données n'étant pas récurrentes et systématiques d'une année sur l'autre, il est donc convenu que : si les données ne sont pas disponibles à ces périodes (2016-2017), les données qui se rapprochent le plus de cette date d'approbation seront retenues. Par exemple : Le dernier recensement INSEE ayant été effectué en 2014 et se rapprochant le plus de la date d'approbation du SCoT a été retenu et utilisé pour constituer le point de référence.
- Quelques indicateurs n'ont pas pu être renseignés compte tenu de l'indisponibilité des données ou de leur fiabilité. Cet état de référence sera complété au fur et à mesure de la disponibilité de ces données afin de disposer d'une donnée de référence pour chacun des indicateurs.

RÉSEAU URBAIN

LES INDICATEURS **CONSOMMATION FONCIÈRE**

RÉSEAU AGRI-VITICOLE

LES INDICATEURS **AGRI-VITICOLES**

LES INDICATEURS CONSOMMATION FONCIÈRE **5**

LES INDICATEURS AGRI-VITICOLE **7**

LES INDICATEURS DE CONSOMMATION FONCIÈRE

ÉVOLUTION DE LA DENSITÉ DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS EN EXTENSION

Les extensions urbaines seront traitées à T+2. Le TO constituant la base des enveloppes urbaines à partir desquelles seront identifiées les constructions au sein des extensions. Aucun chiffre pour le TO n'est donc disponible.

ÉVOLUTION DE LA DENSITÉ DANS L'ENVELOPPE URBAINE

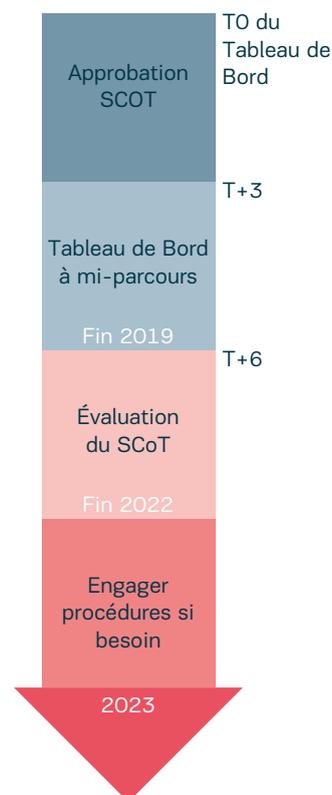
Les différentes enveloppes urbaines* représentent environ 10 000 hectares sur le SCoT2R. Très variable d'une commune à l'autre, l'enveloppe urbaine représente en moyenne 3% de la surface d'une commune rurale et jusqu'à 75% pour le pôle majeur.

150 500 logements se concentrent dans ces enveloppes dont 83% uniquement sur le secteur centre.

27 700 établissements sont également présents au sein de ces enveloppes dont près 70% situés également sur ce secteur centre.

L'analyse au bilan intermédiaire et final, nous indiquera le nombre de logements recensés au sein de ces enveloppes dans les prochains millésimes et l'évolution des densités.

LA PROCÉDURE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU SCOT



* L'enveloppe urbaine est construite par détection de l'artificialisation au sein des communes. Les surfaces artificialisées de moins d'un hectare sont écartées. Les îlots (dents creuses, espaces verts, espaces non artificialisés) au sein des enveloppes sont comblés.

ÉVOLUTION DE LA DENSITÉ DANS L'ENVELOPPE URBAINE*

Armature	TO			Nombre de logements	Nombre d'établissements
	Surface totale en hectare SCoT2R	Surface des enveloppes urbaines en hectare	%		
COMMUNE RURALE	46 040,13	1 186,66	3%	6405	2278
BOURG STRUCTURANT	21 989,19	1 526,95	7%	10747	2764
BOURG APPUI	15 555,96	705,72	5%	3917	1641
COMMUNE RURBAINE	36 533,40	1 413,60	4%	9021	3963
POLE SECONDAIRE	6 152,20	1 725,29	28%	15350	3033
POLE MAJEUR	4 692,52	3 523,98	75%	105090	16032
TOTAL	130 963,41	10 082,20	8%	150 530	29 711

Secteurs	TO			Nombre de logements	Nombre d'établissements
	Surface totale en hectare SCoT2R	Surface des enveloppes urbaines en hectare	%		
NORD	24 867,80	1067,73	4%	7430	1692
SUD	18 975,16	691,50	4%	5022	2898
OUEST	34 756,98	1779,75	5%	11100	3798
CENTRE	29 715,09	6154,08	21%	124691	20771
EST	22 648,37	389,13	2%	2287	552
TOTAL	130 963,41	10082,20	8%	150 530	29 711

Sources : THEIA / SIRENE 2015 / Fichiers Fonciers 2015

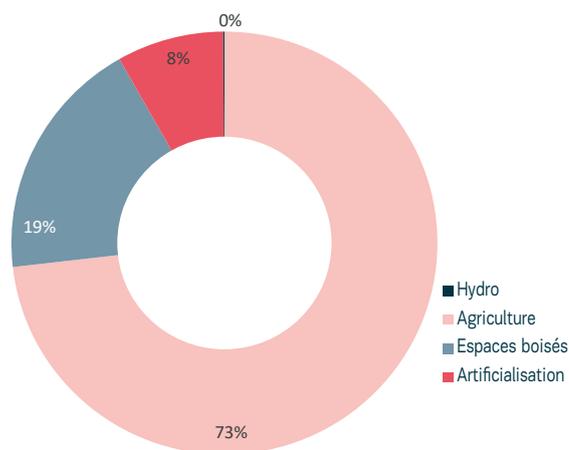
ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

Sur 130 000 hectares au total, l'occupation du sol du SCoT2R s'établit comme suit en 2016 (T0) :

- 73 % de surfaces agricoles
- 19 % d'espaces boisés
- 8 % de surfaces artificialisées
- 0,1 % de surface en eau

L'évolution de l'artificialisation et de son impact sur les terres agricoles et naturelles seront analysés au bilan intermédiaire.

SCOT2R RÉPARTITION DE L'OCCUPATION DU SOL



Sources : Theia CES occupation du sol Sentinel

MUTATIONS FONCIÈRES

Le ScoT2R affiche un ratio de 29,4 logements à l'hectare en 2015. On compte 14 logements par hectare en moyenne pour de l'individuel et jusqu'à 125 logements par hectare pour du collectif.

En fonction des secteurs, le nombre de logements à l'hectare varie. En commune rurale, on compte en moyenne 8 logements à l'hectare (principalement composée de logements individuels), 13 en bourg structurant et 72 en pôle majeur.

A titre d'information, sur le SCoT2R, la surface d'une parcelle recevant une maison est comprise entre 900 et de 1000 m² hormis en secteur centre (621 m²).

MUTATIONS FONCIÈRES

Armature	Maisons		Appartements	
	Nombre de logements par parcelle en moyenne	Taille moyenne d'une parcelle m ²	Nombre de logements par parcelle en moyenne	Taille moyenne d'une parcelle m ²
COMMUNE RURALE	1,06	1 379,0	2,1	1 408,3
BOURG STRUCTURANT	1,07	863,4	5,8	1 533,7
BOURG APPUI	1,08	1 021,4	4,2	935,0
COMMUNE RURBAINE	1,08	1 044,7	2,6	1 042,2
POLE SECONDAIRE	1,12	562,0	8,9	1 885,0
POLE MAJEUR	1,10	461,8	13,4	940,6

Sources : Fichiers Fonciers 2015

Secteurs	Maisons		Appartements	
	Nombre de logements par parcelle en moyenne	Taille moyenne d'une parcelle m ²	Nombre de logements par parcelle en moyenne	Taille moyenne d'une parcelle m ²
NORD	1,06	934,5	6,4	1 929,3
SUD	1,14	993,5	3,1	1 024,7
OUEST	1,07	1 052,0	4,3	1 346,7
CENTRE	1,09	621,3	13,1	984,5
EST	1,07	1 127,6	4,3	1 271,2

Sources : Fichiers Fonciers 2015

Armature	Logements/ha*		
	Maisons	Apparte-ments	Moyenne
COMMUNE RURALE	7,66	14,74	7,73
BOURG STRUCTURANT	12,40	37,64	13,28
BOURG APPUI	10,56	44,78	11,25
COMMUNE RURBAINE	10,30	25,20	10,67
POLE SECONDAIRE	19,96	47,09	24,57
POLE MAJEUR	23,77	142,63	71,93
Moyenne	13,80	124,60	29,40

Sources : Fichiers Fonciers 2015

Secteurs	Logements/ha*		
	Maisons	Apparte-ments	Moyenne
NORD	11,34	33,27	12,17
SUD	11,42	30,45	12,09
OUEST	10,21	31,76	10,82
CENTRE	17,59	133,52	45,92
EST	9,48	33,57	10,02
Moyenne	13,80	124,60	29,40

Sources : Fichiers Fonciers 2015

* Nombre de logements sur la surface des parcelles recevant au moins un logement

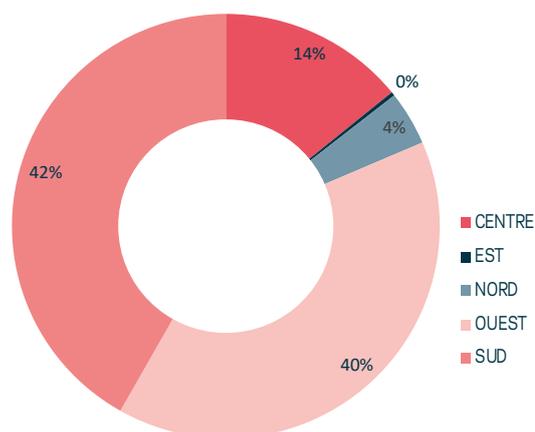
LES INDICATEURS AGRI-VITICOLES

ÉTAT DES LIEUX DE L'ACTIVITÉ AGRO-VITICOLE

Les espaces agricoles représentent entre 73% et 81% de la surface totale du SCoT2R selon le niveau d'armature. En fonction des secteurs, ces espaces varient de 87% au Nord à 68 % pour le secteur Sud. Plus de 3 000 exploitations agricoles se situent sur le SCoT2R, concentrées majoritairement sur de la production de blé et d'orge. La culture industrielle arrive en troisième position et participe à l'activité du pôle agro ressource du Nord rémois et aux sucreries.

La culture de la vigne représente quant à elle environ 7 000 hectares sur le territoire du SCoT2R.

SCOT2R
RÉPARTITION DE LA SURFACE VITICOLE
PAR SECTEUR



Sources : INAO

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE SUR LA TERRE AGRICOLE

Armature	TO (2016)				
	AGRICULTURE		ESPACES BOISES		Surface Totale SCoT2R (ha)
	surface (ha)	% surface totale SCoT2R	surface (ha)	% surface totale SCoT2R	
BOURG APPUI	12 611	81%	2 126	14%	15 556
BOURG STRUCTURANT	16 501	75%	3 676	17%	21 905
COMMUNE RURALE	36 246	79%	8 122	18%	45 836
COMMUNE RURBAINE	25 251	69%	9 524	26%	36 512
POLE MAJEUR	1 158	25%	259	6%	4 693
POLE SECONDAIRE	3 839	63%	600	10%	6 137
TOTAL	95 606	73%	24 307	19%	130 638

Sources : THEIA occupation du sol CES 2016

Secteurs	TO (2016)				
	AGRICULTURE		ESPACES BOISES		Surface Totale SCoT2R (ha)
	surface (ha)	% surface totale SCoT2R	surface (ha)	% surface totale SCoT2R	
CENTRE	20 142	68%	3 494	12%	29 655
EST	18 666	83%	3 450	15%	22 583
NORD	21 709	87%	1 983	8%	24 822
OUEST	23 257	67%	9 254	27%	34 604
SUD	11 832	62%	6 125	32%	18 975
TOTAL	95 606	73%	24 307	19%	130 638

Sources : THEIA occupation du sol CES 2016

RECONNAITRE ET VALORISER LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRI-VITICULTURE

Armature	TO (2010)				
	Nombre d'exploitations	Unité de travail annuel	Superficie Agricole utile (ha)	Superficie de terres labourables (ha)	Superficie des terres en cultures permanentes (ha)
BOURG APPUI	451	746	10 317	8 905	772
BOURG STRUCTURANT	336	665	14 016	13 046	642
COMMUNE RURALE	870	1 462	31 763	26 546	1 449
COMMUNE RURBAINE	1 430	2 442	26 363	22 138	2 917
POLE MAJEUR	32	-	-	-	-
POLE SECONDAIRE	41	129	3 021	2 770	10
TOTAL	3 160	5 444	85 480	73 405	5 790

Sources : AGRESTE 2010

Secteur	TO (2010)				
	Nombre d'exploitations	Unité de travail annuel	Superficie Agricole utile (ha)	Superficie de terres labourables (ha)	Superficie des terres en cultures permanentes (ha)
CENTRE	460	816	18 018	16 667	712
EST	131	181	16 394	16 274	-
NORD	319	429	21 178	20 702	280
OUEST	1 089	1 998	19 716	13 308	2 284
SUD	1 161	2 020	10 174	6 454	2 514
TOTAL	3 160	5 444	85 480	73 405	5 790

Sources : AGRESTE 2010

Secteur CENTRE	
Groupe de cultures	Surface (ha)
Blé tendre	6 987,15
Orge	4 829,58
Autres cultures industrielles	3 407,87
Colza	2 154,00
Fourrage	1 776,93
Protéagineux	522,90
Maïs grain et ensilage	438,06
Gel (surfaces gelées sans production)	410,60
Vignes	243,60
Légumes ou fleurs	237,89
Prairies permanentes	84,11
Autres céréales	83,30
Divers	60,16
Plantes à fibres	27,20
Prairies temporaires	20,08
Autres oléagineux	13,83
Tournesol	0,74
Vergers	0,10
TOTAL	21 298,10

Sources : Registre Parcellaire Graphique 2016*

*La catégorie « Cultures-Vignes » est sous-estimée dans le RGP.

Secteur EST	
Groupe de cultures	Surface (ha)
Blé tendre	7 148,69
Orge	4 776,80
Autres cultures industrielles	4 575,33
Colza	2 598,09
Fourrage	2 321,99
Protéagineux	541,19
Légumes ou fleurs	531,34
Plantes à fibres	136,18
Gel (surfaces gelées sans production)	117,26
Tournesol	61,33
Prairies permanentes	48,47
Autres oléagineux	48,31
Divers	42,61
Autres céréales	32,06
Maïs grain et ensilage	16,20
Prairies temporaires	5,41
TOTAL	23 001,26

Sources : Registre Parcellaire Graphique 2016*

*La catégorie « Cultures-Vignes » est sous-estimée dans le RGP.

Secteur OUEST	
Groupe de cultures	Surface (ha)
Blé tendre	9 577,90
Orge	5 546,71
Colza	3 466,24
Autres cultures industrielles	2 323,95
Gel (surfaces gelées sans production)	1 062,90
Fourrage	955,00
Prairies permanentes	734,88
Maïs grain et ensilage	574,06
Vignes	525,15
Protéagineux	524,47
Divers	161,12
Autres céréales	139,37
Prairies temporaires	62,67
Légumes ou fleurs	35,70
Vergers	12,09
Autres oléagineux	1,65
Tournesol	0,40
TOTAL	25 704,26

Sources : Registre Parcellaire Graphique 2016*

*La catégorie « Cultures-Vignes » est sous-estimée dans le RGP.

Secteur SUD	
Groupe de cultures	Surface (ha)
Blé tendre	3 638,25
Orge	2 188,73
Autres cultures industrielles	1 639,05
Colza	1 356,70
Fourrage	1 167,12
Protéagineux	234,72
Légumes ou fleurs	207,78
Vignes	130,99
Gel (surfaces gelées sans production)	103,71
Maïs grain et ensilage	85,51
Divers	53,67
Prairies permanentes	49,51
Autres oléagineux	36,34
Autres céréales	32,51
Prairies temporaires	29,39
Légumineuses à grains	3,13
Vergers	0,03
TOTAL	10 957,14

Sources : Registre Parcellaire Graphique 2016*

*La catégorie « Cultures-Vignes » est sous-estimée dans le RGP.

RÉSEAU URBAIN

LES INDICATEURS **HABITAT**

LA PRODUCTION DE LOGEMENTS NEUFS **11**

LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS **13**

LES BESOINS DES PUBLICS SPÉCIFIQUES **15**

DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES **17**

RENOUVELLEMENT DU PARC **18**

LA PRODUCTION DE LOGEMENTS NEUFS

LA CONSTRUCTION MOYENNE ANNUELLE DE LOGEMENTS NEUFS

Moyenne annuelle

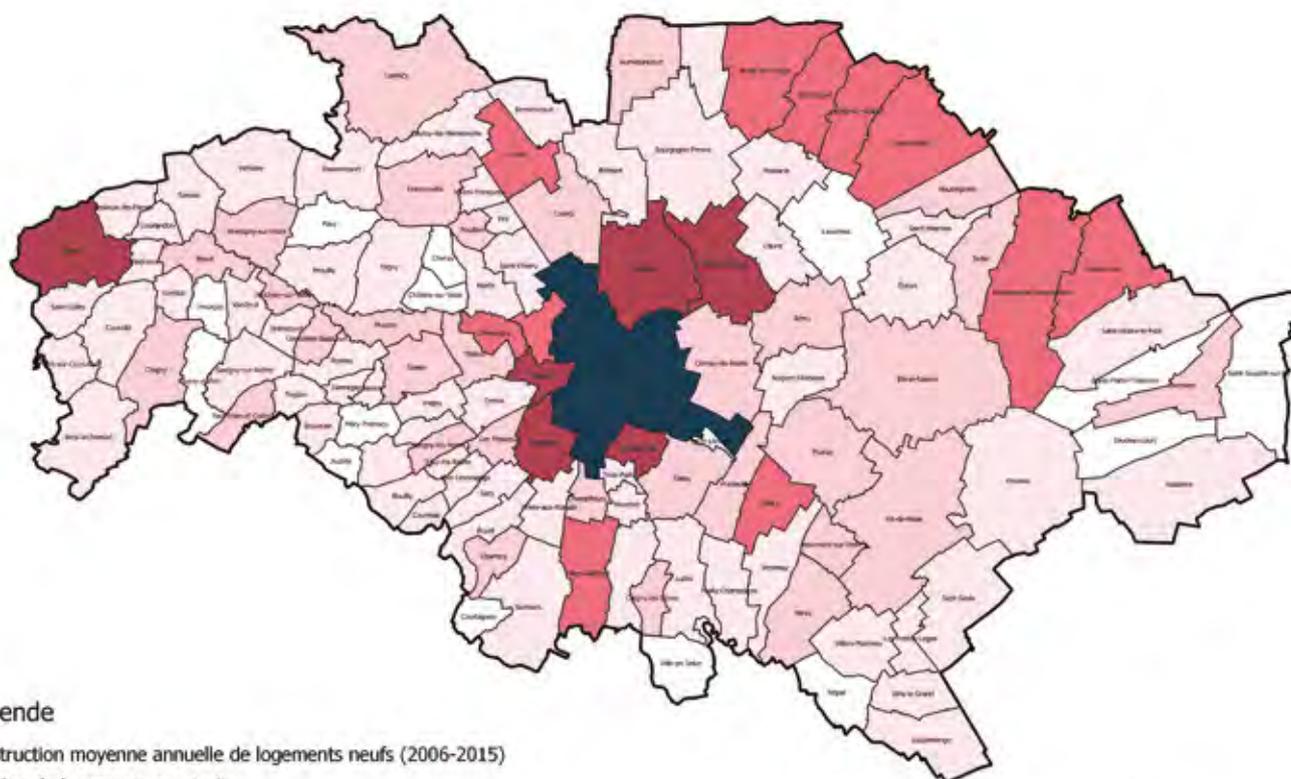
Entre 2006 et 2015, 1 440 logements ont été commencés en moyenne chaque année, dont la majorité au sein du pôle majeur de Reims (910 logements par an en moyenne). D'autres polarités territoriales se dégagent. Il s'agit des communes limitrophes de Reims comme les pôles secondaires de Tinquieux et Cormontreuil et du pôle secondaire de Fismes qui produisent plus de 17 logements par an en moyenne. Au Nord, se distingue ensuite le pôle secondaire de Bazancourt au Nord qui produit en moyenne entre 6 et 17 logements par an.

Les volumes de logements commencés montrent des écarts de rythme de production importants, mais la production reste diffuse sur le territoire car la plupart des communes recense au moins 1 logement commencé sur la dernière décennie.

LA CONSTRUCTION MOYENNE NEUVE PAR NIVEAU D'ARMATURE ENTRE 2006 ET 2015

Pole majeur	910,1
Pole secondaire	137,6
Bourg structurant	174
Bourg appui	38,6
Commune ruraine	82,6
Commune rurale	97,9
Total scot	1440,8

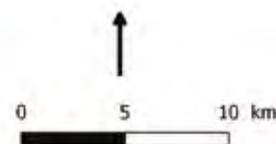
Sources : SITADEL (2006-2015)



Légende

Construction moyenne annuelle de logements neufs (2006-2015)

- Pas de logements construits
- Inférieur à 2 logements/an
- 2 - 6 logements/an
- 6 - 17 logements/an
- 17 - 55 logements/an
- 55 - 910 logements/an



Répartition selon l'armature urbaine et par secteur

L'analyse de la répartition à l'armature urbaine sur la dernière décennie (2006-2015) confirme les polarités précédemment évoquées. Ainsi, le pôle majeur concentre plus de 60% de la production neuve. Elle se répartit ensuite dans l'ordre décroissant au sein des 14 bourgs structurants (12%), puis des 6 pôles secondaires (9%), des 58 communes rurales (7%), des 35 communes urbaines (6%) et des 11 bourgs d'appui (3%).

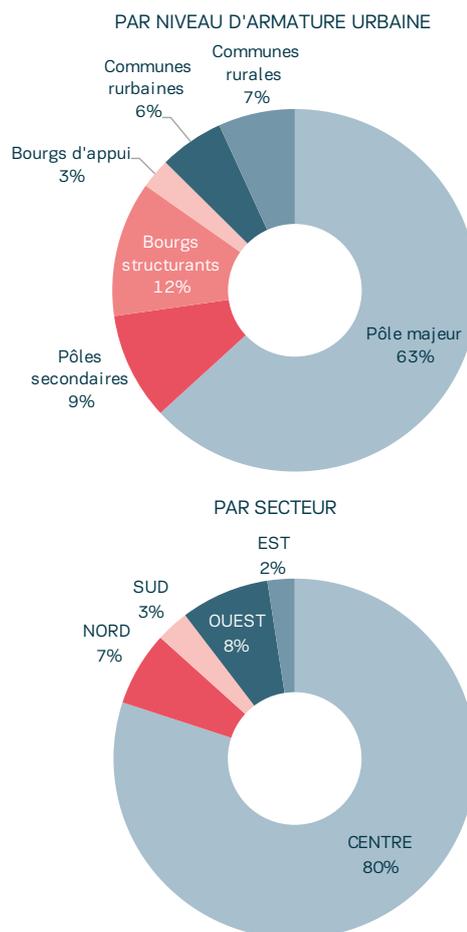
De même, 80% des logements neufs commencés entre 2006 et 2015 se trouvent dans le secteur centre puisqu'il comprend la ville de Reims et une majorité des pôles secondaires.

LA CONSTRUCTION MOYENNE ANNUELLE POUR 1000 LOGEMENTS EXISTANTS

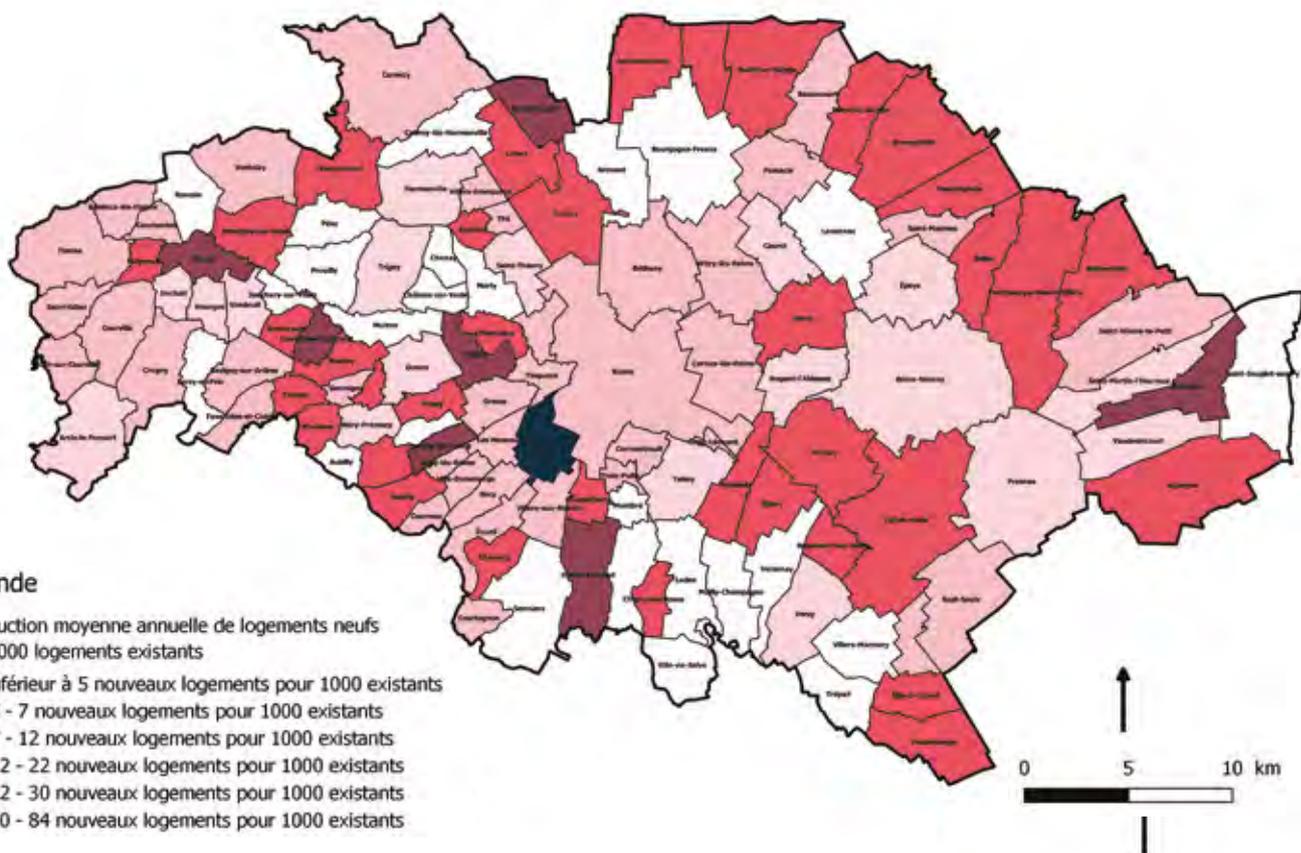
Rapportée aux parcs de logements existants, l'analyse de la construction neuve de la dernière décennie montre des efforts de productions très différents.

La moyenne annuelle française des grandes agglomérations françaises se situant autour de 12 nouveaux logements pour 1000 logements existants, le pôle majeur de Reims produit comparativement moins de logements. A l'inverse, le Nord et l'Ouest rémois présentent des dynamiques de production importantes lorsqu'elles sont ramenées à la taille du parc existant.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA CONSTRUCTION NEUVE ENTRE 2006 ET 2015



Sources : SITADEL (2006-2015)

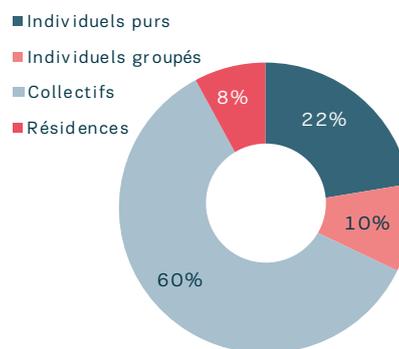


LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS

LA TYPOLOGIE DES LOGEMENTS NEUFS

Les logements neufs construits entre 2006 et 2015 sur le SCoT sont à 60% des logements collectifs. Un peu moins d'un quart sont des logements individuels purs. Ces tendances sont essentiellement portées par le pôle majeur de Reims qui affirme ici un profil urbain similaire aux grandes agglomérations. Plus on s'éloigne des centralités urbaines, plus la part de logements individuels purs est importante dans la construction neuve. Elle atteint ainsi 92% de la production des communes rurales.

TYPOLOGIE DES LOGEMENTS NEUFS (2006-2015)



Sources : SITADEL (2006-2015)

RÉPARTITION DE LA TYPOLOGIE DES LOGEMENTS NEUFS SUR LE SCOT

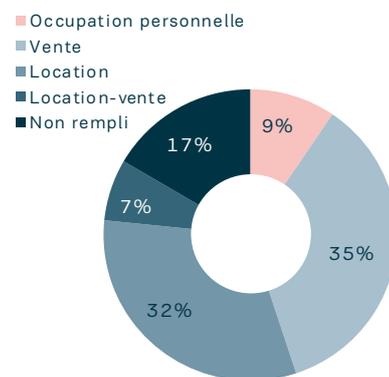
SECTEURS	INDIVIDUELS PURS		INDIVIDUELS GROUPÉS		COLLECTIFS		RÉSIDENCES		TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
COMMUNE RURALE	897	92%	66	7%	16	2%	0	0%	979
COMMUNE RURBAINE	604	73%	126	15%	58	7%	38	5%	826
BOURG APPUI	222	59%	43	11%	88	23%	24	6%	377
BOURG STRUCTURANT	844	49%	369	21%	521	30%	6	0%	1739
POLE SECONDAIRE	402	29%	205	15%	737	54%	32	2%	1376
POLE MAJEUR	251	3%	596	7%	7218	79%	1036	11%	9101
Total SCoT	3220	22%	1405	10%	8638	60%	1136	8%	14398

Sources : SITADEL (2006-2015)

LA DESTINATION DES LOGEMENTS NEUFS

Les logements neufs construits entre 2006 et 2015 sur le SCoT sont aux deux tiers destinés soit à la location, soit à la vente. Ces tendances sont essentiellement portées par le pôle majeur de Reims qui affirme ici son statut urbain par la production d'une offre de logements diversifiée, portée essentiellement par des entreprises construisant pour vendre. Plus on s'éloigne des centralités urbaines, plus les tendances sont différentes. Ainsi dans les communes rurales, la moitié des logements construits sont destinés à une occupation personnelle contre seulement 3% destinés à la vente et 8% à la location.

DESTINATION DES LOGEMENTS NEUFS (2006 - 2015)



Sources : SITADEL (2006-2015)

RÉPARTITION DE LA DESTINATION DES LOGEMENTS NEUFS SUR LE SCOT

SECTEURS	OCCUPATION PERSONNELLE		VENTE		LOCATION		LOCATION-VENTE		NON REMPLI		TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
COMMUNE RURALE	407	42%	30	3%	80	8%	0	0%	462	47%	979
COMMUNE RURBAINE	234	28%	11	1%	138	17%	71	9%	372	45%	826
BOURG APPUI	91	24%	36	10%	99	26%	0	0%	151	40%	377
BOURG STRUCTURANT	355	20%	547	31%	237	14%	12	1%	589	34%	1740
POLE SECONDAIRE	183	13%	240	17%	599	44%	126	9%	228	17%	1376
POLE MAJEUR	95	1%	4241	47%	3409	37%	774	9%	582	6%	9101
Total SCoT	1365	9%	5105	35%	4562	32%	983	7%	2384	17%	14399

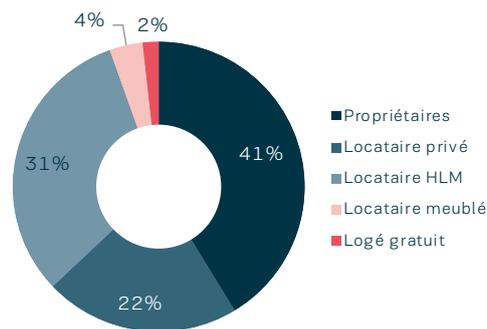
Sources : SITADEL (2006-2015)

LES STATUTS D'OCCUPATION

Selon l'INSEE, 41% des ménages du SCoT sont propriétaires en 2014. Plus on s'éloigne du pôle de Reims où la part de propriétaires s'élève à 27% des ménages, plus sa proportion est importante, jusqu'à atteindre 85% des ménages dans les communes rurales.

On recense davantage de locataires dans le social que dans le privé. La commune de Reims détient d'ailleurs la grande majorité des logements sociaux du SCoT avec 36 226 logements HLM (86% du parc social du SCoT). À noter néanmoins que même si les effectifs sont faibles, le nombre de logements HLM est en forte croissance sur les bourg d'appui (+42%), les communes urbaines (+36%) et rurales (+50%) depuis 2009.

LES STATUTS D'OCCUPATION SUR LE SCOT EN 2014



Sources : INSEE (recensement principal 2017)

LES STATUTS D'OCCUPATION

SECTEUR	Propriétaires		Locatif privé		Locatif social		Locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel		Logé gratuitement	
	Effectif 2014	Part	Effectif 2014	Part	Effectif 2014	Part	Effectif 2014	Part	Effectif 2014	Part
POLE MAJEUR	24545	27%	24080	26%	36226	40%	4741	5%	1626	2%
POLE SECONDAIRE	8407	59%	1459	10%	4207	29%	83	1%	155	1%
BOURG STRUCTURANT	7431	72%	1120	11%	1509	15%	44	0%	172	2%
BOURG APPUI	2662	78%	490	14%	187	5%	13	0%	60	2%
COMMUNE RURBAINE	6850	83%	1004	12%	150	2%	25	0%	215	3%
COMMUNE RURALE	5349	85%	799	13%	46	1%	19	0%	116	2%
Total SCoT	55243	41%	28952	22%	42324	32%	4925	4%	2344	2%

Sources : INSEE (recensement principal 2017)

L'ANCIENNETÉ D'EMMÉNAGEMENT PAR STATUT D'OCCUPATION

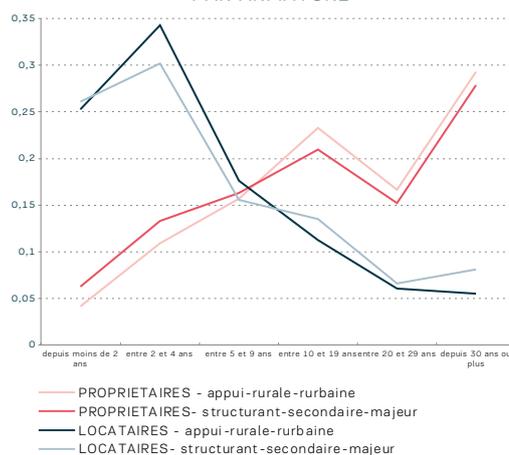
Un parcours résidentiel semble se dessiner de façon assez nette à travers l'observation de l'ancienneté d'emménagement par statut d'occupation.

Il s'avère en effet que plus la durée d'emménagement est longue, plus la part de propriétaires augmente quand celle des locataires diminue.

Près de 30% des propriétaires du SCoT occupent leur logement depuis plus de 30 ans alors qu'il ne reste qu'approximativement 5% des locataires dans ce cas. À l'inverse, la part de locataires parmi les emménagés depuis moins de 2 ans culmine à 25% quand celle des propriétaires dans ce cas n'atteint qu'environ 5%.

Enfin, à l'exception des locataires occupants leur logement depuis 2 à 4 ans, il existe peu de différence entre le parcours résidentiel des habitants des pôles urbains et du monde rural.

RÉPARTITION DES STATUTS D'OCCUPATION PAR ARMATURE



Sources : INSEE (recensement complémentaire 2017)

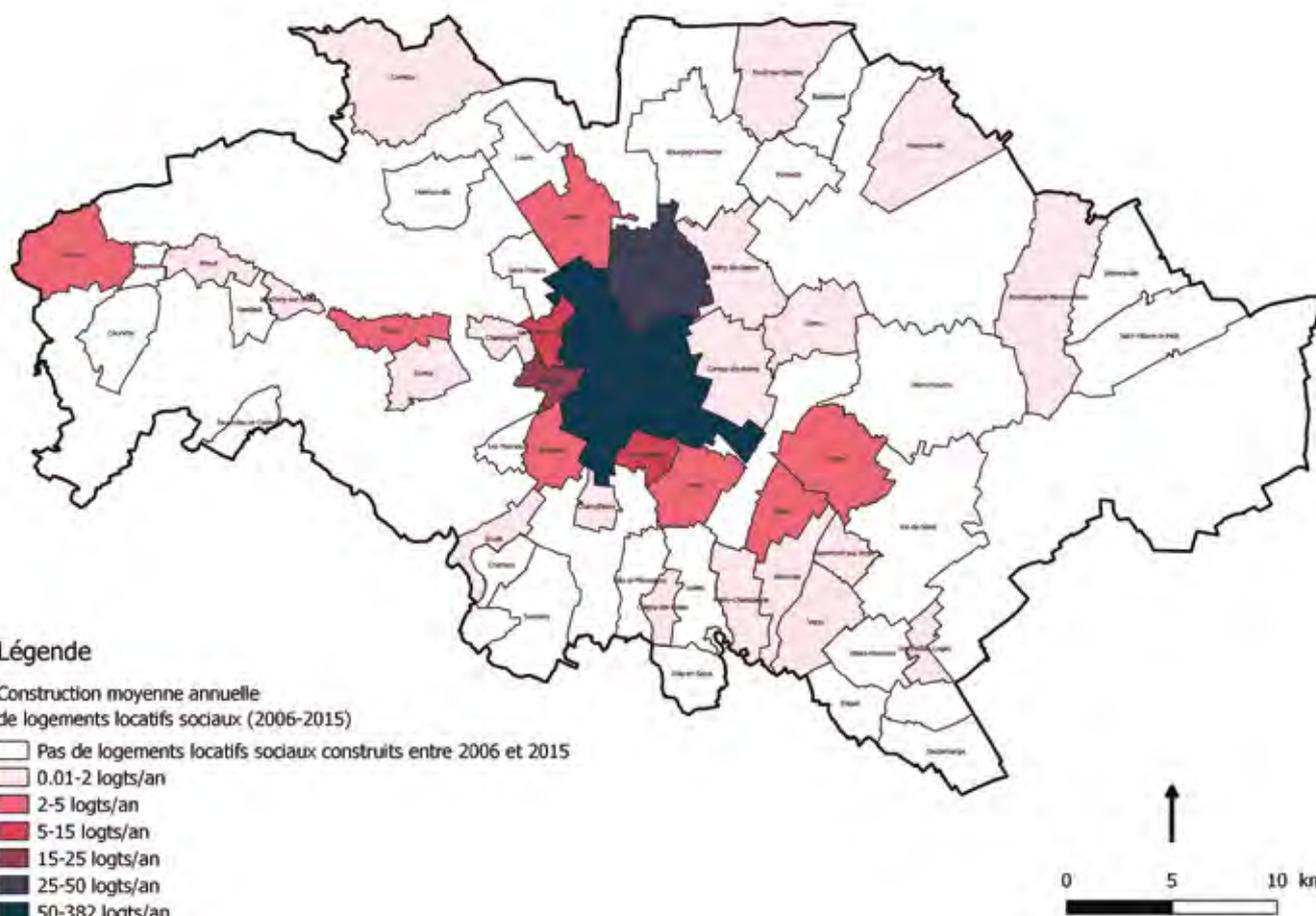
LES BESOINS DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

LA PRODUCTION MOYENNE ANNUELLE DE LOGEMENTS SOCIAUX

Sur la dernière décennie, la production de logements locatifs sociaux s'est essentiellement concentrée sur le pôle majeur de Reims et les pôles secondaires limitrophes, où se trouve l'essentiel des publics concernés. Les efforts de production se diffusent toutefois sur une large partie du territoire du SCoT. Ainsi, tous les niveaux de l'armature urbaine ont produit des logements locatifs sociaux entre 2006 et 2015, en particulier les bourgs structurants, qui présentent une moyenne de 21,6 logements par an.

	NOMBRE DE LOGEMENTS CONSTRUITS* ENTRE 2006-2015	CONSTRUCTION ANNUELLE MOYENNE 2006/2015
Total SCoT	5043	504,3
Pôle urbain	3820	382
Pôles secondaires	811	81,1
Bourgs structurants	216	21,6
Bourgs d'appui	94	9,4
Communes urbaines	86	8,6
Communes rurales	16	1,6

*achevés et mis en location
Sources : RPLS (2006-2015)



Sources : RPLS (2006-2015)

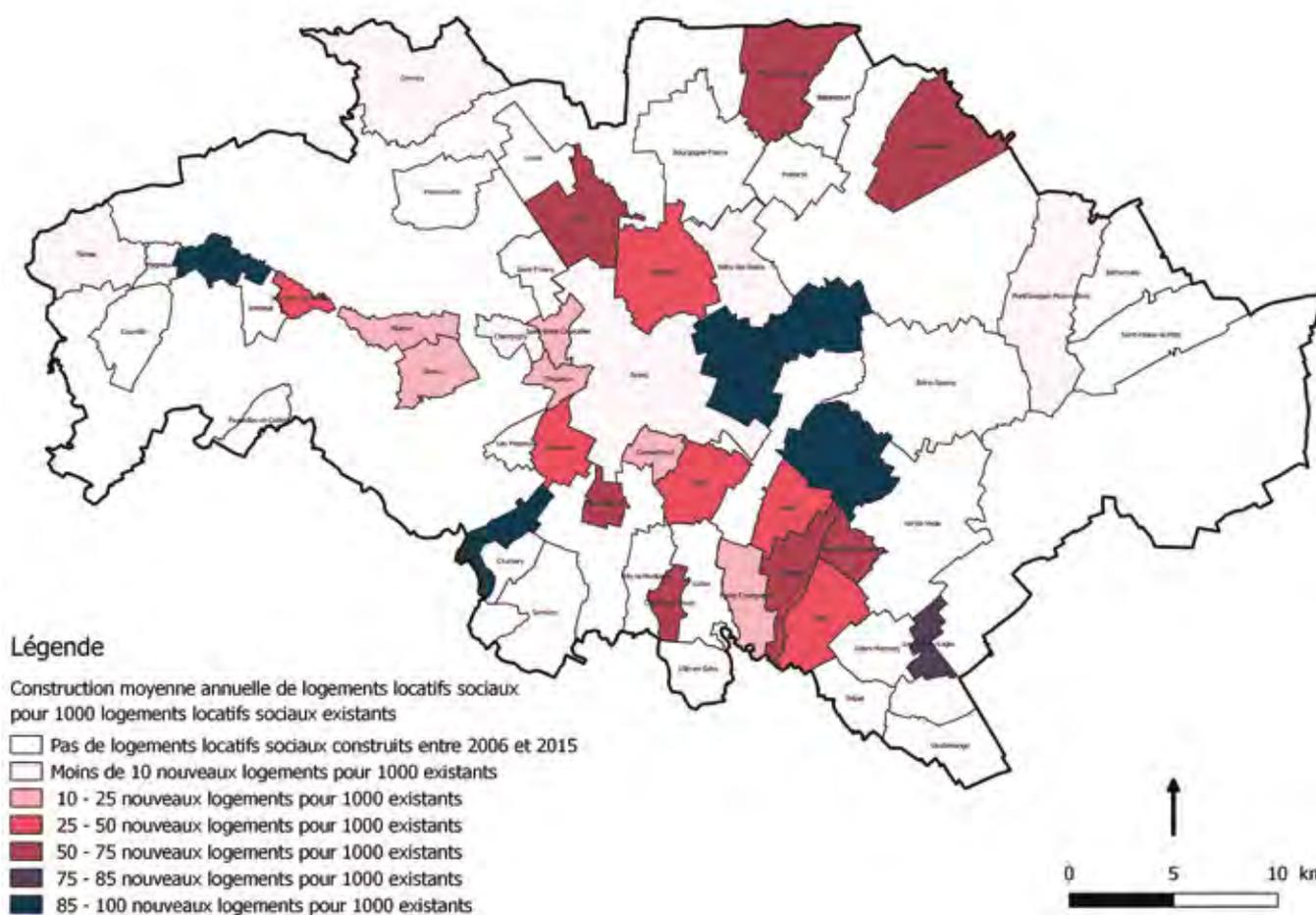
LA CONSTRUCTION MOYENNE ANNUELLE DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR 1 000 LOGEMENTS SOCIAUX EXISTANTS

Rapportée aux parcs de logements locatifs sociaux existants, la production de logements locatifs sociaux entre 2006 et 2015 a été particulièrement dynamique dans les communes urbaines et les bourgs d'appui où les parcs ont quasiment doublé, témoignant ainsi de la présence d'un effet de rattrapage et de diffusion sur le territoire.

	NOMBRE DE LOGEMENTS CONSTRUITS* ENTRE 2006-2015	PARC DE LOGEMENTS (2014)	PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX (2015)	CONSTRUCTION MOYENNE ANNUELLE 2006-2015 POUR 1000 LOGEMENTS SOCIAUX EXISTANTS (RPLS 2015)
Total SCoT	5043	136843	47207	10,68
Pôle urbain	3820	100722	40479	9,44
Pôles secondaires	811	15115	4573	17,73
Bourgs structurants	216	10925	1688	12,80
Bourgs d'appui	94	3383	218	43,12
Communes urbaines	86	4721	201	42,79
Communes rurales	16	1977	48	33,33

*achevés et mis en location

Sources : RPLS (2006-2015)



Sources : RPLS (2006-2015)

L'ÉVOLUTION ANNUELLE DE PLACES EN HÉBERGEMENT SPÉCIFIQUE

Cet indicateur est en cours de traitement par l'ARS. Il sera disponible prochainement.

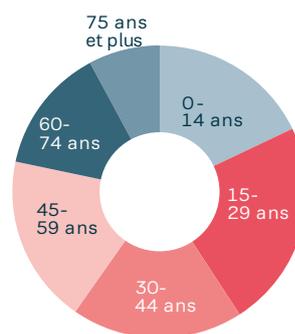
LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR ÂGE

La population du SCoT de Reims est passée de 284 922 habitants en 2009 à 289 303 en 2014.

Cette évolution positive (1,5%) de la population sur les 5 dernières années s'est faite au profit des plus jeunes et des plus âgés. En effet, si les moins de 15 ans et les plus de 60 ans ont vu leur population croître de respectivement 4,2% et 13%, les tranches de population « actives » entre 15 et 59 ans, présentent une décroissance assez nette sur cette période.

LA POPULATION DU SCOT PAR ÂGE EN 2014



Sources : INSEE (recensement principal 2017)

ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR ÂGE

Secteurs	0-14 ans		15-29 ans		30-44 ans		45-59 ans		60-74 ans		75 ans et plus	
	Effectif	Part	Effectif	Part								
POLE MAJEUR	31399	17,2%	50853	27,8%	34248	18,7%	30182	16,5%	22069	12,1%	14290	7,8%
POLE SECONDAIRE	5799	17,3%	5152	15,3%	5669	16,9%	7218	21,5%	6365	18,9%	3414	10,2%
BOURG STRUCTURANT	5265	20,1%	3973	15,1%	5116	19,5%	5965	22,7%	4355	16,6%	1581	6,0%
BOURG APPUI	1744	19,6%	1312	14,7%	1710	19,2%	2073	23,3%	1385	15,6%	680	7,6%
COMMUNE RURBAINE	4105	19,5%	2848	13,5%	4209	20,0%	4890	23,2%	3428	16,3%	1600	7,6%
COMMUNE RURALE	3494	21,3%	2217	13,5%	3599	21,9%	3522	21,5%	2506	15,3%	1067	6,5%
Total SCoT	51806	17,9%	66356	22,9%	54552	18,9%	53849	18,6%	40108	13,9%	22631	7,8%

Sources : INSEE (recensement principal 2017)

ÉVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES

Avec 2,11 personnes par ménage en moyenne en 2014, la taille des ménages du SCoT reste légèrement inférieure à la moyenne nationale (2,23 en France métropolitaine).

À noter qu'en dehors de la commune de Reims, l'ensemble des secteurs du SCoT dépassent 2,3 personnes par ménage en moyenne, et atteignent même jusqu'à 2,6 personnes par ménage sur les communes rurales.

Enfin, les pôles secondaires et les bourgs d'appui sont les secteurs les plus concernés par le desserrement des ménages sur la période 2009-2014, avec une baisse respective du nombre moyen de personnes par ménage de -3,4% et -3,8%.

NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR MÉNAGE

Secteurs	2009	2014	Intensité du desserrement des ménages
Pôle urbain	1,99	1,95	-1,9%
Pôles secondaires	2,40	2,32	-3,4%
Bourgs structurants	2,62	2,54	-2,8%
Bourgs d'appui	2,65	2,54	-3,8%
Communes urbaines	2,59	2,52	-2,8%
Communes rurales	2,60	2,58	-0,8%
Total SCoT	2,16	2,11	-2,1%

Sources : INSEE (recensement principal 2017)

LE RENOUVELLEMENT DU PARC

ÉVOLUTION DE LA VACANCE

Selon l'INSEE, la part de logements vacants atteint 7,2% du parc total en 2014.

Si cette part atteint quasiment 8% du parc sur le pôle urbain de Reims ou les communes rurales, elle descend jusqu'à 4,9%, voire 4,7% sur les bourgs structurants ou les pôles secondaires, dont le parc de logements paraît à l'évidence davantage soumis à pression qu'ailleurs.

À retenir, la forte progression du nombre de logements vacants entre 2009 et 2014 sur l'ensemble du territoire (21%) et notamment sur les pôles secondaires (27%) ou les communes rurales (38%).

TAUX DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le taux théorique de renouvellement urbain annuel atteint 0,11% sur le SCoT de Reims. C'est ainsi qu'entre 2009 et 2014, plus de 900 logements nouvellement construits ont servi à remplacer des logements démolis ou abandonnés.

ÉVOLUTION DE LA VACANCE

	VACANCE 2009		VACANCE 2014		ÉVOLUTION DE LA VACANCE (2009-2014)
	Effectif	Part	Effectif	Part	
Pôle urbain	6587	6,9%	7936	7,9%	20%
Pôles secondaires	553	3,8%	703	4,7%	27%
Bourgs structurants	469	4,6%	538	4,9%	15%
Bourgs d'appui	237	6,4%	272	7,0%	15%
Communes urbaines	529	6,2%	626	6,9%	18%
Communes rurales	410	6,2%	564	7,9%	38%
SCoT2R	8784	6,3%	10638	7,2%	21%

Sources : INSEE (recensement principal 2017)

La proposition retenue d'indicateur de renouvellement urbain s'est constituée autour des bases de données de l'INSEE (parc de logements existant), de même que SITADEL (construction neuve).

L'une étant bâtie sur une enquête tournante, consolidée sur une période de 5 ans et l'autre étant élaborée via le dépôt des permis de construire auprès des services instructeurs, leur combinaison engendre parfois certaines inexactitudes.

Après traitement de l'indicateur, nous avons constaté une trop grande marge d'erreur qui semblait provenir d'approximations issues de la base SITADEL. C'est pourquoi l'indicateur a finalement été traité à l'échelle du SCoT, en attendant d'être consolidé.

RÉSEAU ECONOMIQUE
ET COMMERCIAL

LES INDICATEURS ÉCONOMIE ET COMMERCE

LES ÉTABLISSEMENTS ET LES EMPLOIS **21**
LES ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES (ZAE) **24**
LE COMMERCE **26**

ÉTABLISSEMENTS ET EMPLOIS

LE STOCK D'ÉTABLISSEMENTS

Un tissu d'établissements en évolution

23 432 établissements c'est le nombre d'établissements actifs au 31/12/2015 sur le SCoT de la Région Rémoise. Avec 3 244 établissements supplémentaires en 5 ans, le SCoT de la Région rémoise connaît une hausse de 16,1% soit + 1,7 points par rapport à la région mais -0,8 point comparativement au niveau national. Les créations d'établissements ont donc été plus importantes que les disparitions entre 2010 et 2015.

Un secteur tertiaire prédominant

Le tissu économique du SCoT est fortement tertiairisé. En effet, les secteurs du commerce et des services concentrent 68% des établissements avec une forte représentation du secteur du commerce de gros et de détail, des transports, de l'hébergement et de la restauration (16,6%), le secteur des administrations publiques, de l'enseignement supérieur, de la santé humaine et de l'action sociale (14,7%) et les activités scientifiques, services administratifs et de soutien (12,5%).

A ces secteurs s'ajoute la forte présence des activités agricoles sur notre territoire, ce secteur concentre 18% des établissements du SCoT.

Autre caractéristique du tissu économique du SCoT, il se caractérise par une forte présence de très petites entreprises (TPE) dont près des 2/3 sont des établissements sans salariés.

LA CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS ET SON ÉVOLUTION

Une création d'établissements fortement soutenue par le commerce et les services

En 2016, 2090 établissements ont été créés ou repris sur le SCoT de la Région Rémoise. Près des 2/3 des créations sont réalisées dans le secteur des services, 20% dans le commerce, 10% dans la construction et 5% dans l'industrie.

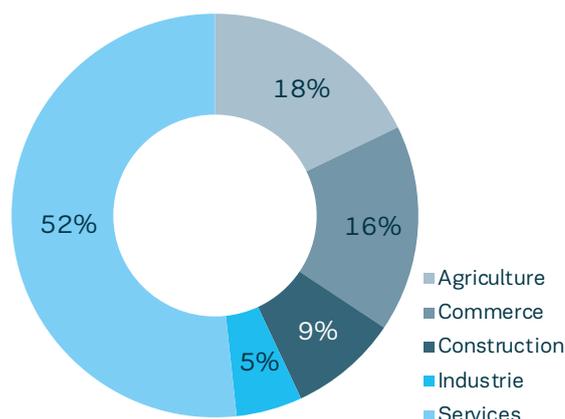
En 2016 pour 100 établissements actifs sur le SCoT, 10,7% se sont créés contre 11,2% sur Reims.

ÉVOLUTION DU STOCK D'ÉTABLISSEMENTS

	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS EN 2015	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS EN 2010
SCoT	23 432	20 188
Marne	53 806	48 151
Grand Est	415 621	363 318
France	5 295 058	4 531 389

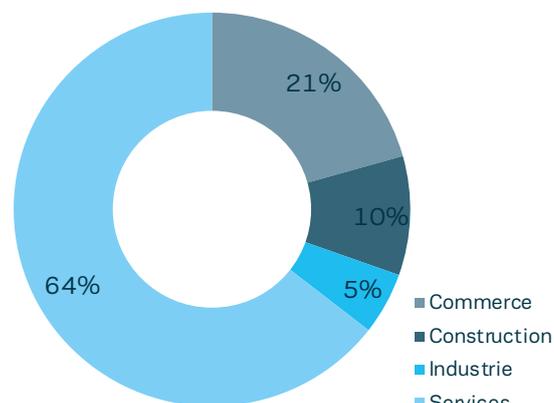
Sources : Insee, Dénombrement des établissements 2015

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ



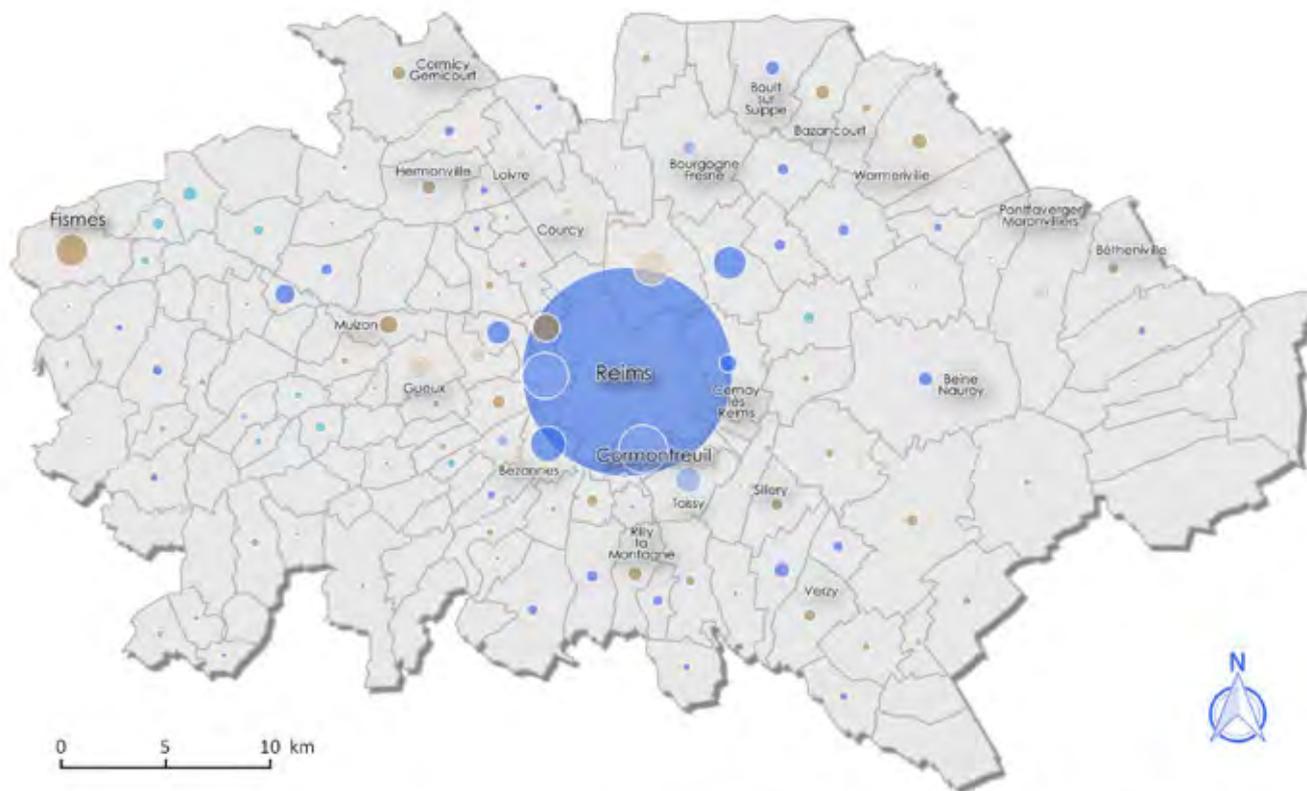
Sources : Insee, Dénombrement des établissements 2015

LES CRÉATIONS D'ÉTABLISSEMENTS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS



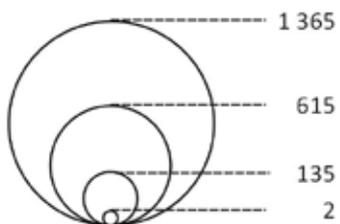
Sources : Insee, Dénombrement des établissements 2015

LA CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS



source : INSEE, Démographie des établissements (champ marchand hors agriculture au 1er janvier 2016)

Créations d'établissements enregistrés au 1er janvier 2016



Taux de création d'établissements

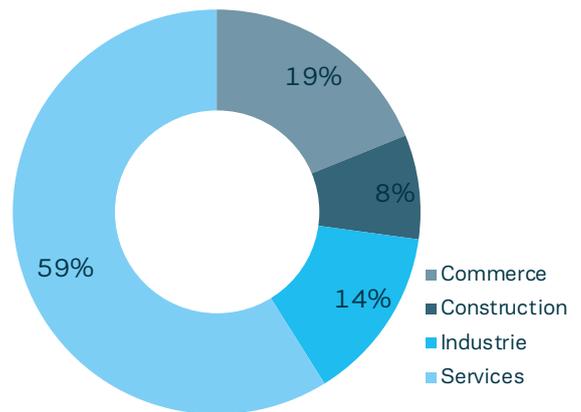
- inférieur à 9,6 % --> Moyenne Région Grand Est
- entre 9,6 et 10,7% --> Moyenne CU Grand Reims
- entre 10,7 et 11,3% --> Moyenne commune de Reims
- entre 11,3 et 20%
- supérieur à 20%

LES EMPLOIS DONT LES EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS

Plus de 3 emplois salariés sur quatre appartiennent au secteur tertiaire

En 2014, le SCoT rémois totalise 126 676 emplois au lieu de travail. Entre 2009 et 2014, une baisse du nombre d'emplois au lieu de travail est notable sur le SCoT de -3,5 points. Cette diminution du nombre d'emplois est également observable aux échelles régionale et nationale. Quant aux emplois salariés privés au nombre de 84 841 en 2016, ils connaissent une légère baisse de 1,3 points depuis 2010. Plus de trois emplois salariés sur 4 appartiennent au secteur tertiaire : 59% des emplois salariés se localisent dans les services, 19% dans le commerce, 14% dans l'industrie et 8% dans le secteur de la construction.

STRUCTURE DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ EN 2016

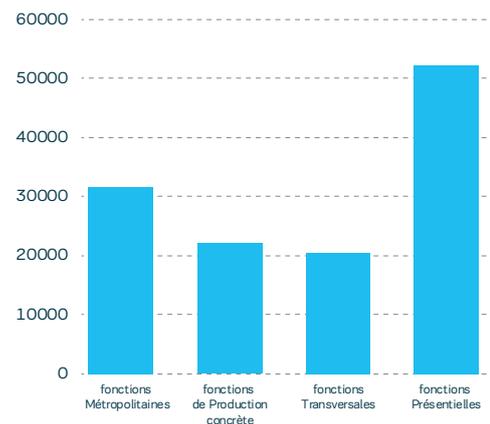


Sources : Acooss, Caisse Nationale des URSSAF

LES EMPLOIS PAR GRANDES FONCTIONS (ANALYSE FONCTIONNELLE)

Le territoire du SCoT rémois se caractérise par une forte présence de la sphère présenteielle, en effet, près de 50% des emplois en 2014 se concentrent dans les fonctions présenteielles liées à l'administration publique, l'éducation et la formation ou encore la santé et l'action sociale. Suivent respectivement les emplois des fonctions métropolitaines, les emplois de production concrète (agriculture, BTP, fabrication) et ceux des fonctions dites transversales (logistique et entretien, réparation).

RÉPARTITION DES EMPLOIS SELON LES 4 GRANDES FONCTIONS

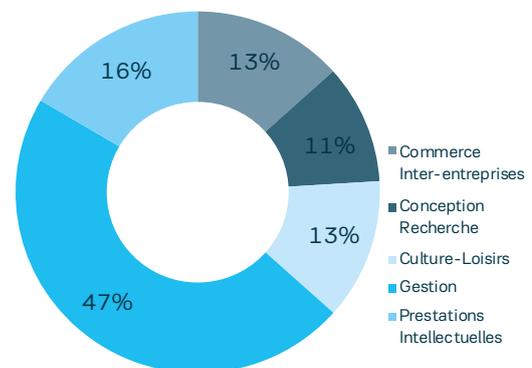


Source: Insee, Emplois Fonctionnels 2014

LES CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES (CFM)

En 2014, le territoire du SCoT rémois comptabilise 10 266 cadres des fonctions métropolitaines (CFM) soit 8,1% des emplois totaux. La part des CFM dans les emplois totaux est en hausse entre 2009 et 2014 de 0,5 point. Ces emplois dits stratégiques sont définis comme les cadres et chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus des 5 fonctions métropolitaines. Sur le SCoT rémois les CFM se concentrent pour près de 50% dans les fonctions de Gestion et pour près de 15% dans les fonctions liées aux prestations intellectuelles.

RÉPARTITION DES CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES SELON LES 5 FONCTIONS



Sources : Insee, Emplois fonctionnels 2014

LE CHÔMAGE

Sur la zone d'emploi de Reims, le taux de chômage qui s'élève pour l'année 2016 à 10,6% est en baisse depuis 2015 après s'être caractérisé par une hausse entre 2010 et 2015. Cette baisse devrait se poursuivre en 2017 puisque la zone d'emploi de Reims enregistre un taux de chômage de 10% au 2^e trimestre 2017.

Le taux de chômage est le rapport (en %) entre une estimation du nombre de chômeurs et la population active estimée au lieu de résidence. La population active comprend les personnes occupant un emploi et les chômeurs. (Source Insee)

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

(Source Insee)

TAUX DE CHÔMAGE SUR LA ZONE D'EMPLOI DE REIMS

TAUX DE CHÔMAGE	
2 ^e trimestre 2014	10,9
2 ^e trimestre 2015	11,0
2 ^e trimestre 2016	10,6
2 ^e trimestre 2017	10,0

Sources : Insee, Taux de chômage localisés sur la zone d'emploi de Reims (en moyenne annuelle)

TAUX DE CHÔMAGE SUR LA ZONE D'EMPLOI DE REIMS

TAUX DE CHÔMAGE	
2010	9,1
2011	9,2
2012	10,0
2013	10,8
2014	10,9
2015	11,0
2016	10,6
Évolution 2010-2012	▲10%
Évolution 2012-2014	▲9%
Évolution 2014-2016	▼-2,8%

Sources : Insee, Taux de chômage localisés sur la zone d'emploi de Reims (en moyenne annuelle)

LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

ÉTAT DES LIEUX DES SURFACES DÉDIÉES AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

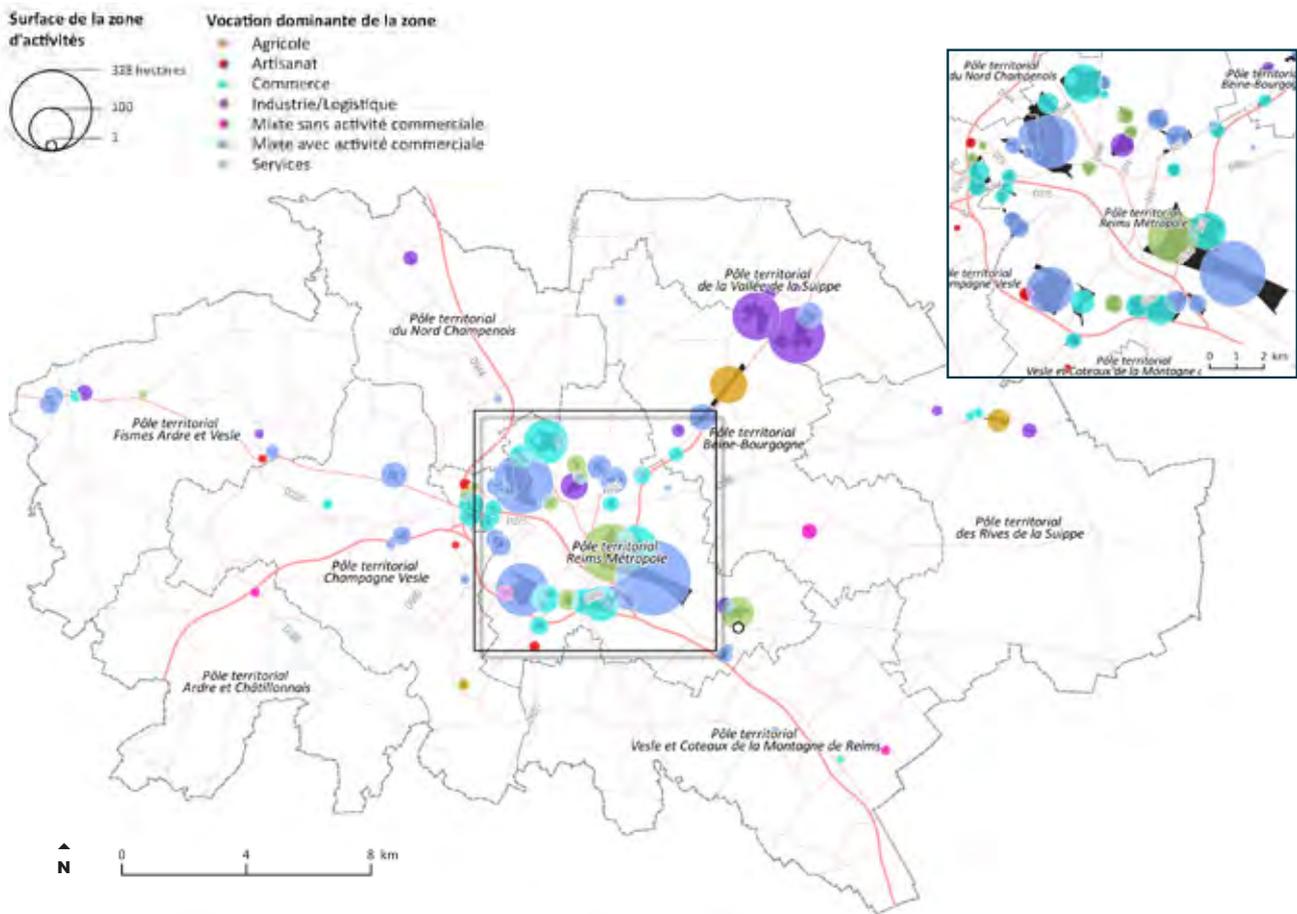
85 zones et près de 2 850 ha dédiés au foncier économique

Le territoire du Grand Reims compte 85 zones d'activités. Elles occupent une surface totale de 2 850 ha soit près de 2 % de la superficie du Grand Reims. 69% des surfaces en ZAE se concentrent sur le pôle territorial de Reims Métropole. La taille moyenne des ZAE du SCoT s'élève à 33,5 ha.

3 vocations principales des ZAE :

Mixtes, Commerciales et Industrielles/logistiques

Les ZAE mixtes sont les plus nombreuses au sein du SCoT, elles regroupent les plus grosses surfaces de foncier économique. Elles s'étendent sur une surface totale de 1275 ha (45 %) et caractérisent 40 % du nombre total des ZAE. Suivent les zones d'activité à vocation commerciale qui concentrent près d'1/4 de la surface foncière totale et enfin celles à vocation industrielle/logistique qui sont de grandes consommatrices d'espaces.



ÉTAT DE LA VACANCE DES DISPONIBILITÉS FONCIÈRES

Au sein du SCoT, la surface bâtie au sol représente moins d'1/5 de la surface d'une ZAE (16,4 %). Les surfaces restantes caractérisent alors plus de 80 % de l'occupation des sols en ZAE. Parmi elles, se retrouvent : les surfaces de projet en cours (13,2 % soit 375,8 ha), les friches/dents-creuses (6,6 % soit 187,9 ha), les surfaces de stationnement (6 % soit 170,8 ha) et les « autres surfaces » (58 % soit 1 651,3 ha). Si cette dernière catégorie qualifie la majorité de l'occupation de ces espaces, elle regroupe des éléments aussi essentiels à la vie des ZAE tels que la voirie, les espaces publics, les espaces verts, bassins et voies privés.

TAUX DE LA SURFACE BÂTIE RAPPORTÉE À LA SURFACE TOTALE DES ZAE DU SECTEUR SCOT

SECTEURS SCOT	TAUX DE LA SURFACE BÂTIE RAPPORTÉE À LA SURFACE TOTALE DES ZAE DU SECTEUR SCOT
Centre	18,8%
Est	9,0%
Nord	8,0%
Ouest	17,5%
Sud	10,3%
Total	16,4%

Sources : Atlas des Zones d'Activités Economiques 2017-2018

LE COMMERCE

ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COMMERCE DE PROXIMITÉ

En 2016, Le SCoT compte 5 082 établissements relevant du commerce et des services selon la nomenclature retenue soit une hausse de 5% entre 2014 et 2016 soit +242 établissements».

La Nomenclature Commerce et Services de Proximité s'articule autour de 5 grandes catégories :

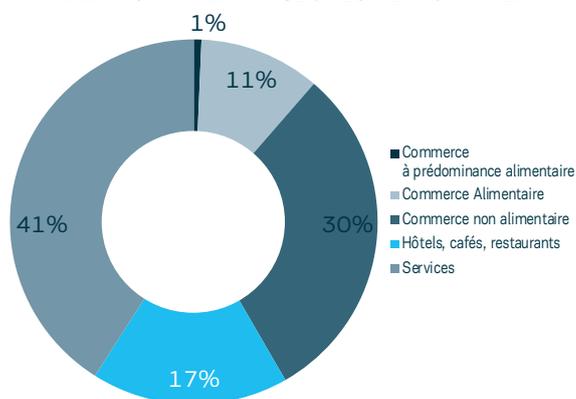
- Le commerce alimentaire et à prédominance alimentaire
- Les cafés-restaurants
- Les commerces non alimentaires
- Les marchés
- Les services

NOMBRE DE COMMERCES

SECTEURS D'ACTIVITÉ	NOMBRE DE COMMERCES 2016	NOMBRE DE COMMERCES 2014
Commerce à prédominance alimentaire	34	29
Commerce Alimentaire	542	524
Commerce non alimentaire	1 543	1 469
Hôtels, cafés, restaurants	881	792
Services	2 082	2 026
Total général	5 082	4 840

Source: Insee, Fichier Sirene 2014-2016 et nomenclature des commerces et services de proximité

RÉPARTITION DES COMMERCES DE PROXIMITÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DU GRAND COMMERCE

En mai 2017, on dénombre sur le Grand Reims, 272 établissements commerciaux de 300 m² et plus représentant une surface de vente totale de 398 000 m² soit 1 355 m² pour 1 000 habitants. En 2008, on comptait 286 établissements commerciaux pour une surface totale de 291 000 m² soit une hausse de la surface de vente de +37% malgré une baisse légère du nombre d'établissements constatée (-5 points).

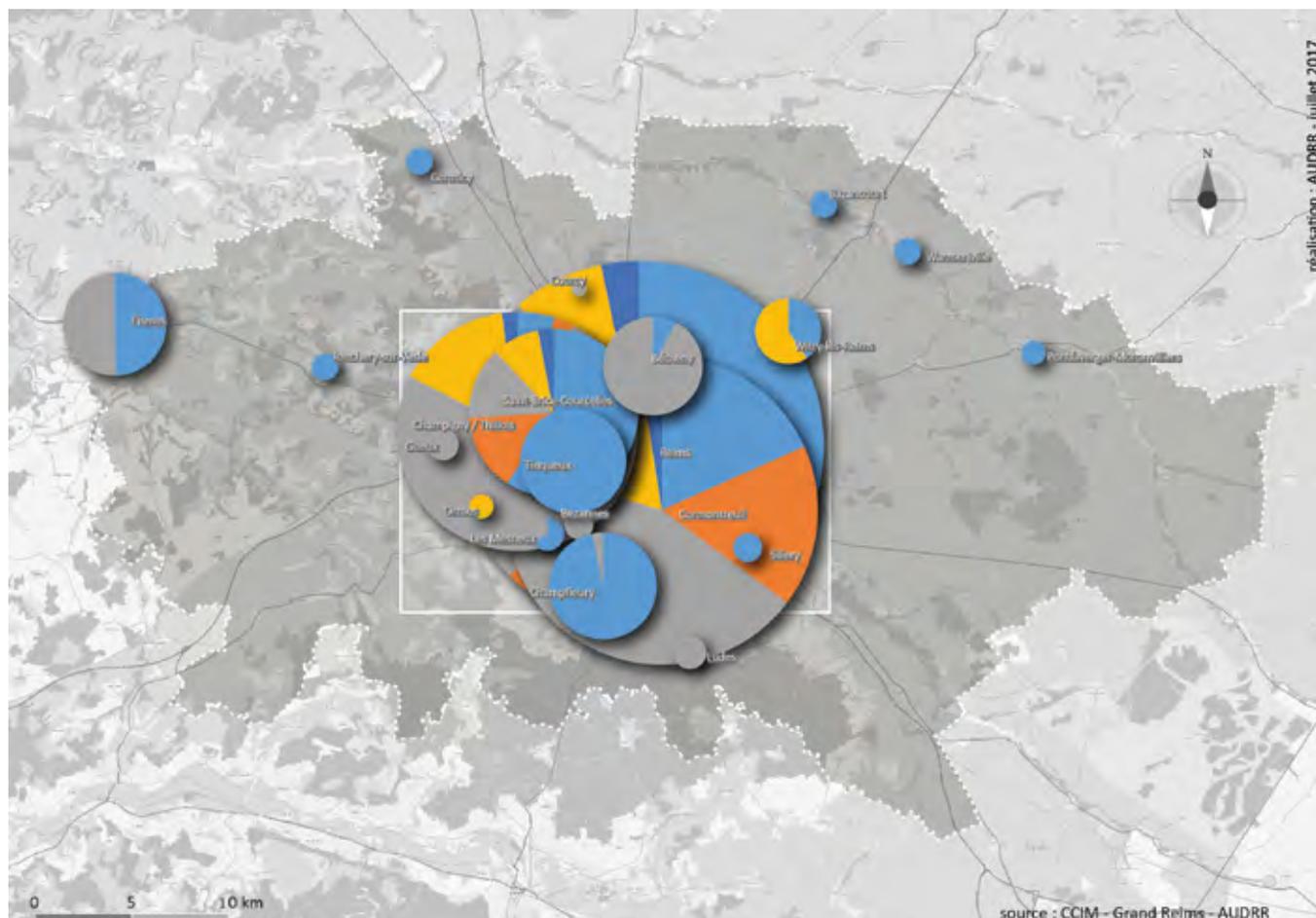
Les secteurs de l'équipement de la maison et de l'alimentation représentent respectivement 40 et 35% de la surface de vente totale du Grand Reims. Suivent les secteurs de l'équipement de la personne et de la culture-loisirs.

ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX DE 300 M² ET PLUS SUR LE GRAND REIMS

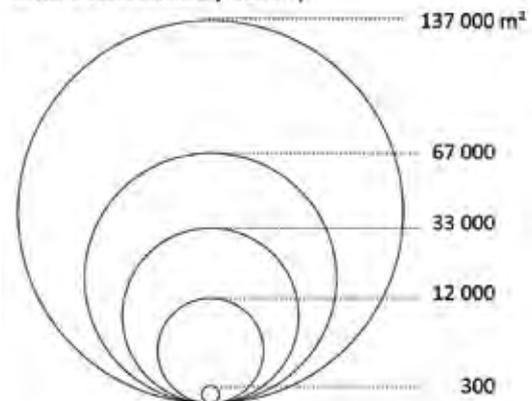
CATÉGORIE	NOMBRE DE MAGASINS	SURFACES DE VENTE (M ²)	NOMBRE DE SALARIÉS
Alimentation	87	138 335	3 202
Equipped de la personne	59	52 147	708
Equipped de la maison	80	158 530	1 579
Culture-Loisirs	33	39 588	570
Destockage/Solderie	13	9 474	105
Total	272	398 074	6 164

Source: Etude CCI «L'équipement commercial de plus de 300 m² dans le Grand Reims» 2017

ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX DE 300 M² ET PLUS SUR LE SCOT



Surface commerciale (+300 m²)*



- Alimentation
- Equipement de la personne
- Equipement de la maison
- Culture loisirs
- Destockage / solderie

*hors Drive

RÉSEAU VERT ET BLEU

LES INDICATEURS ENVIRONNEMENT

MILIEUX NATURELS & FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE **29**

NATURE EN VILLE **30**

PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES **31**

QUALITÉ DE L'AIR **33**

PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE VIE **34**

ENVIRONNEMENT

MILIEUX NATURELS ET FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE

Milieux naturels inventoriés

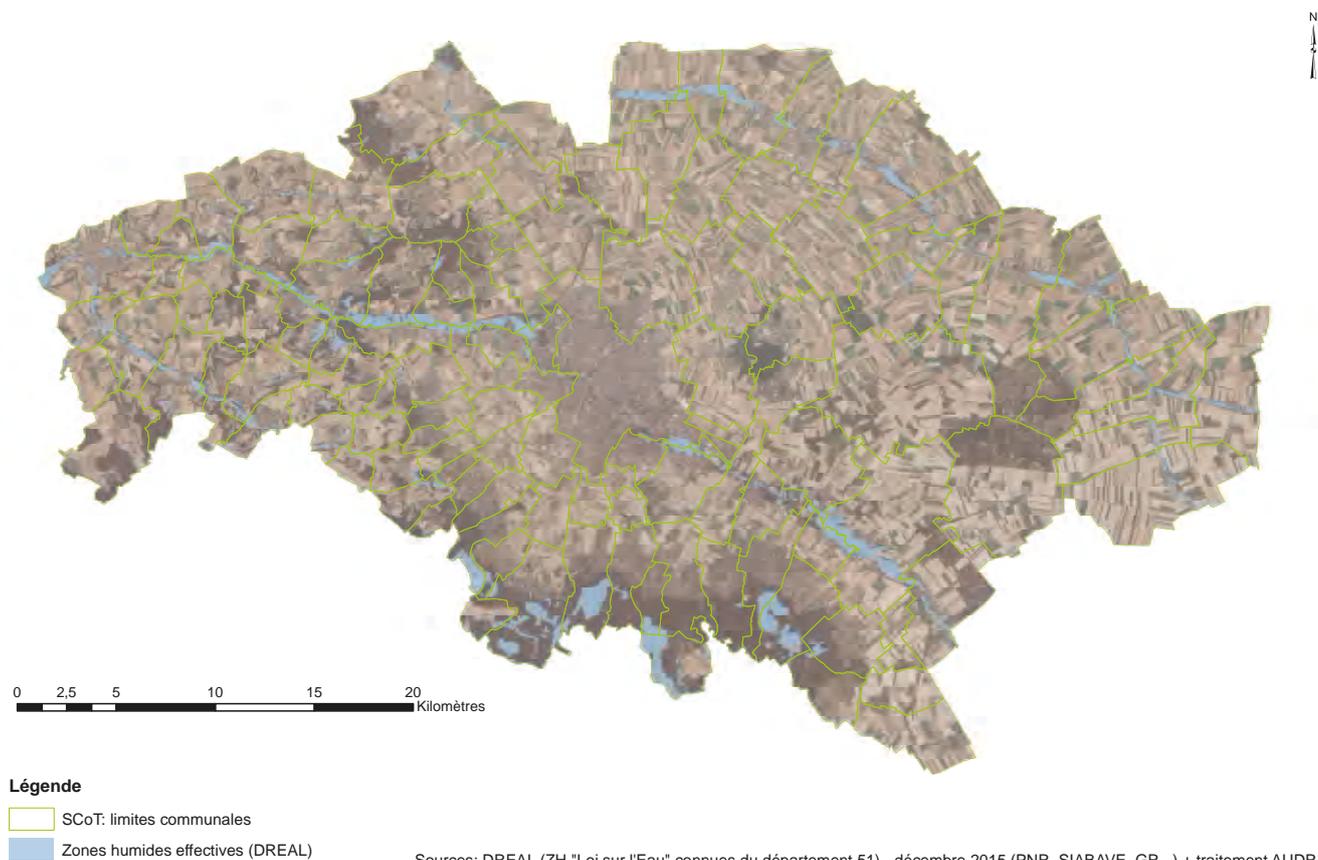
Le suivi des différents milieux naturels du territoire (hors milieux agricoles) nécessite de disposer de la connaissance de l'occupation des sols. Cette base de données (BD OCS Grand Est) sera disponible courant 2018 et pourra fournir les informations pour l'année 2016. Les données seront traitées à cette échéance.

Zones humides effectives

Les zones humides (ZH) sont définies comme « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides effectives (dites «loi sur l'eau»), localisées dans les vallées alluviales (Vesle, Ardre, Suiippe) notamment, couvrent une surface d'environ 5291,5 ha, soit 4% du territoire du SCoT.

LES ZONES HUMIDES EFFECTIVES



Éléments naturels liés au réseau hydrographique et à son cortège végétal

Le suivi des différents milieux liés au réseau hydrographique du territoire nécessite de disposer de la connaissance de l'occupation des sols. Cette base de données (BD OCS Grand Est) sera disponible courant 2018 et pourra fournir les informations pour l'année 2016. Les données seront traitées à cette échéance.

Boisements dans les corridors écologiques

Le suivi des boisements contenus dans les corridors majeurs nécessite de disposer de la connaissance de l'occupation des sols. Cette base de données (BD OCS Grand Est) sera disponible courant 2018 et pourra fournir les informations pour l'année 2016. Les données seront traitées à cette échéance.

Protection et restauration des fonctionnalités écologiques

Le SCoT souhaite encourager les actions permettant de renforcer la biodiversité, de protéger et de restaurer la fonctionnalité écologique* des milieux naturels du territoire. En 2017, ce sont près de 65 000 mètres linéaires de cours d'eau qui ont été concernés par des projets d'entretien et de restauration (gestion des berges, reconnexion de bras, restauration de lits et de noues...). Plus de 5 420 m² de plantes invasives ont été traités et plus de 570 tonnes de déchets collectées aux abords des berges des cours d'eau.

Sources : SIABAVE

**On entend par fonctionnalité écologique, la capacité des milieux naturels à répondre aux besoins biologiques des espèces animales et végétales et à fournir les services écologiques bénéfiques aux populations humaines.*

NATURE EN VILLE

Couvert végétal en milieu urbain

La part totale du couvert végétal* dans l'enveloppe urbaine s'élève à 2,43% sur l'ensemble du territoire du SCoT. Ce ratio « surface de couvert végétal/surface de l'enveloppe urbaine » caractérise la proportion d'espaces verts et de parcs présents dans les espaces artificialisés (présentant une continuité et une certaine compacité). Selon l'armature urbaine du territoire, cette part varie. L'urbanisation, davantage marquée dans les pôles secondaire et majeur, induit un ratio plus élevé du couvert végétal, créant ainsi des espaces de respiration plus importants.

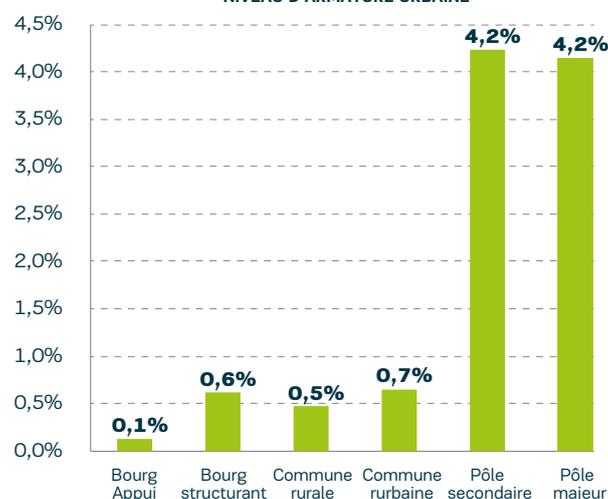
**On entend par couvert végétal, tout espace boisé et végétalisé supérieur à 0,1 ha (forêt de feuillus, forêt de conifères, pelouses, landes ligneuses) en l'occurrence dans l'enveloppe urbaine.*

Note méthodologique : l'enveloppe urbaine est basée sur la méthode de constitution des enveloppes urbaines issues des données OCS THEIA

PROTECTION ET RESTAURATION DES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES EN 2016

NATURA2000	5
ZNIEFF de type 1	38
ZNIEFF de type 2	6
Parcs naturels (nationaux et régionaux)	1
Terrains acquis (ou assimilés) par un Conservatoire d'espaces naturels	4
Autres sites protégés gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels Champagne-Ardenne (bail emphytéotique)	18
Réserves naturelles (nationales et régionales)	1
Arrêtés de biotope	1
Réserves biologiques et biosphères	1

PART DU COUVERT VÉGÉTAL DANS L'ENVELOPPE URBAINE PAR NIVEAU D'ARMATURE URBAINE



Sources : BD THEIA, traitement AUDRR

PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Volumes d'eau prélevés

En 2015, 13 783 736 m³ d'eau ont été pompés dans les nappes pour alimenter près de 224 000 habitants (données limitées au périmètre de l'ex-agglomération Reims Métropole).

Nombre de périmètre de protection de captage

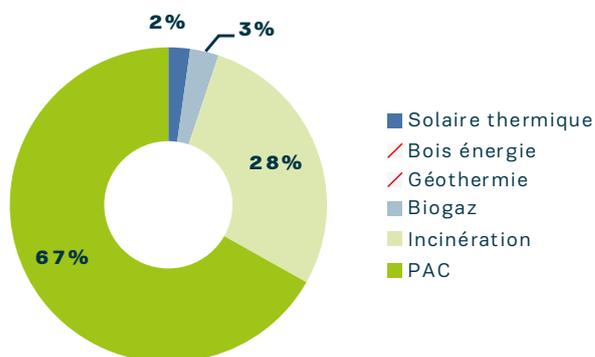
Au 1er janvier 2017, deux Déclarations d'Utilité Publique (DUP) pour la protection des périmètres de captages d'eau potable n'ont pas encore été adoptées.

QUALITÉ DE L'AIR ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Production d'énergie renouvelable

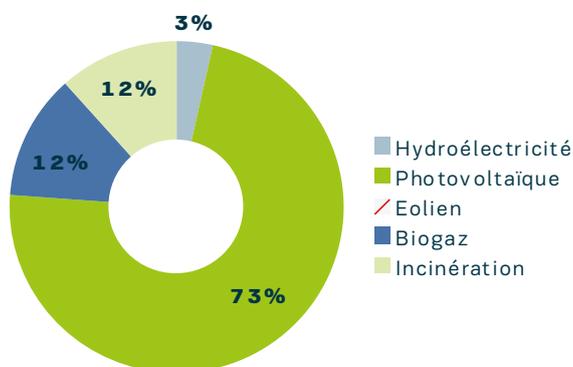
Selon Atmo Grand Est, la production en énergies renouvelables sur le territoire du Grand Reims en 2014 avoisine les 113 GWh pour la production de chaleur et environ 17 GWh pour la production d'électricité, dont, pour cette dernière, une part importante relative au photovoltaïque. Quant à la production de carburant/combustible à base d'agro-carburant, celle-ci s'élève à 4155 GWh.

PRODUCTION DE CHALEUR (ENR) EN 2014 SUR LE TERRITOIRE DU GRAND REIMS



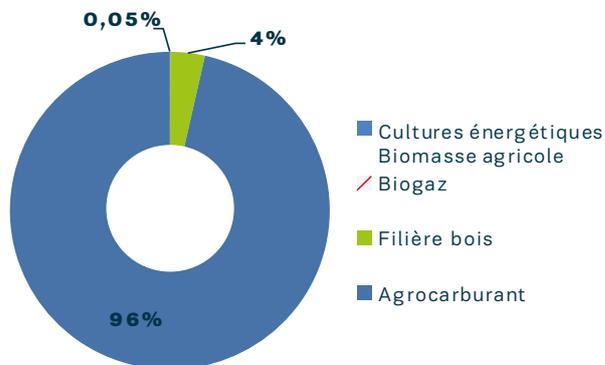
Sources : ATMO Grand Est - Invent'Air V2016, traitement AUDRR

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (ENR) EN 2014 SUR LE TERRITOIRE DU GRAND REIMS



Sources : ATMO Grand Est - Invent'Air V2016, traitement AUDRR

PRODUCTION DE CARBURANT OU COMBUSTIBLE À PARTIR D'ÉNERGIE RENOUVELABLE EN 2014 SUR LE TERRITOIRE DU GRAND REIMS

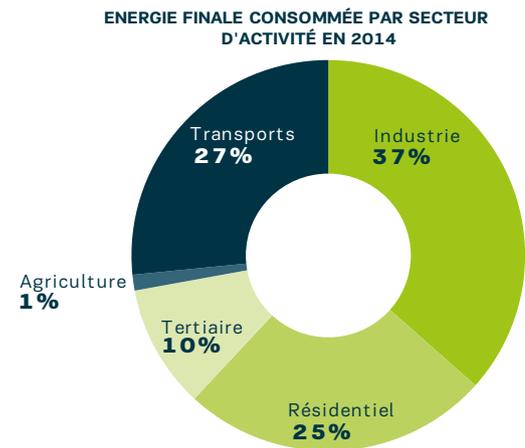


Sources : ATMO Grand Est - Invent'Air V2016, traitement AUDRR

Consommation énergétique du territoire

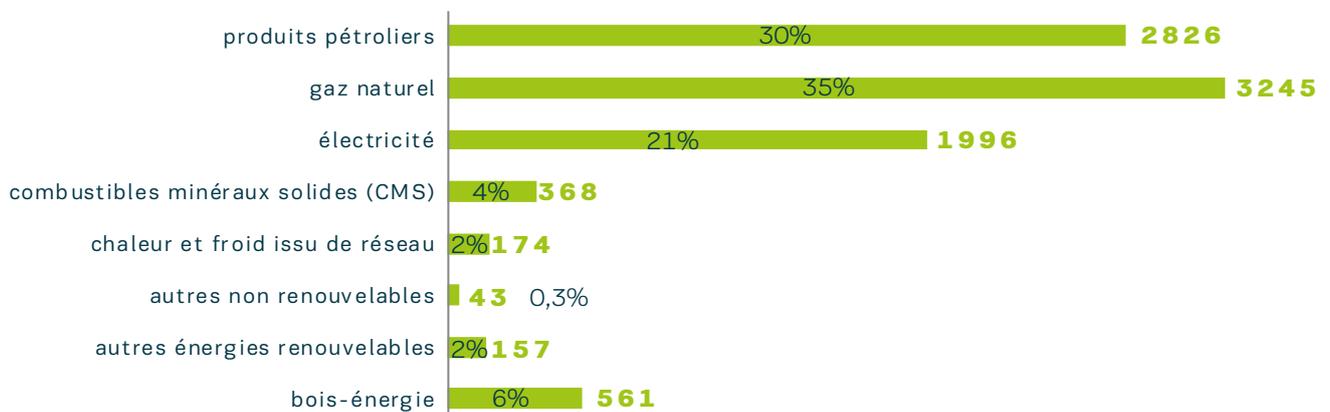
En 2014, la consommation énergétique globale sur le territoire est d'environ 9370 GWh PCI*, répartis comme suit par secteur et par type d'énergie consommée.

**PCI se référant à la quantité de chaleur dégagée par le combustible*



Sources : ATMO Grand Est - Invent'Air V2016, traitement AUDRR

ENERGIE FINALE CONSOMMÉE PAR TYPE D'ÉNERGIE EN 2014 EN GWH PCI

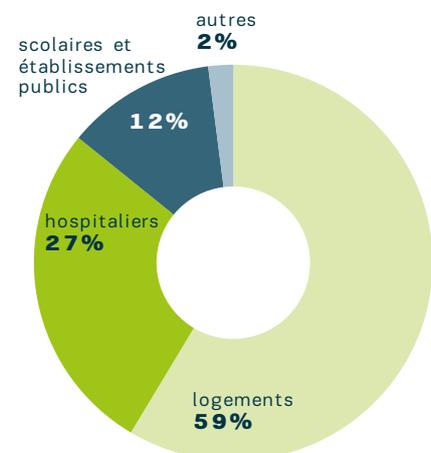


Sources : ATMO Grand Est - Invent'Air V2016, traitement AUDRR

Réseau de chaleur

En 2016, environ 17 000 équivalents logements sont reliés au réseau de chaleur de Croix Rouge.

RÉPARTITION DES UTILISATEURS DU RÉSEAU DE CHALEUR, SAISON 2015 - 2016

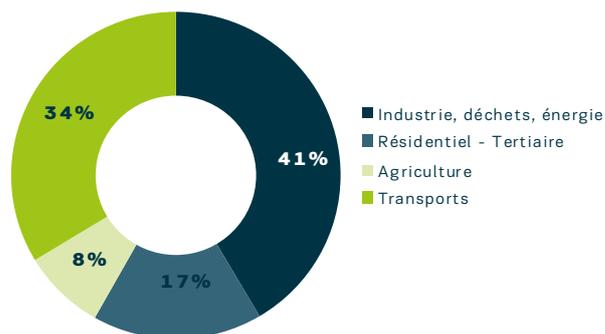


Sources : Rapport annuel du délégataire 2015-2016 sur le chauffage urbain de la ville de Reims

Emissions de gaz à effet de serre

Environ 2 millions de tonnes équivalent CO₂ ont été émises sur le territoire de la communauté urbaine en 2014.

EMISSIONS DE GES DIRECTES EN 2014 SUR LE TERRITOIRE DU GRAND REIMS

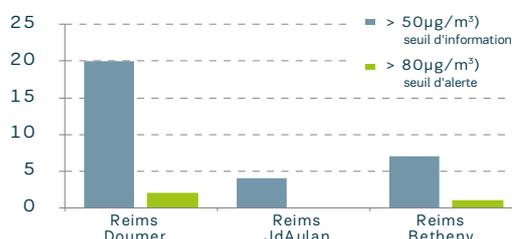


Sources : ATMO Grand Est - Invent'Air V2016, traitement AUDRR

Qualité de l'air

En 2016, les 5 stations de mesures de la qualité de l'air présentent sur le territoire ont relevé plusieurs épisodes de pollution de l'air, les dépassements de seuils se traduisant sur les graphes ci-contre. Les capteurs situés à proximité du trafic routier ont connu des dépassements plus importants des seuils réglementaires pour les particules fines (PM10), qui, combinés aux conditions climatiques, ont entraîné au total 15 jours de procédures d'information ou d'alerte pour ce type de pollution (2 jours en janvier, 2 jours en mars, 11 jours en décembre). Globalement, depuis 2010, la concentration des polluants tend à diminuer.

NOMBRE DE JOURS DE DÉPASSEMENT DES SEUILS D'INFORMATION ET D'ALERTE EN 2016 PARTICULES FINES (PM10)



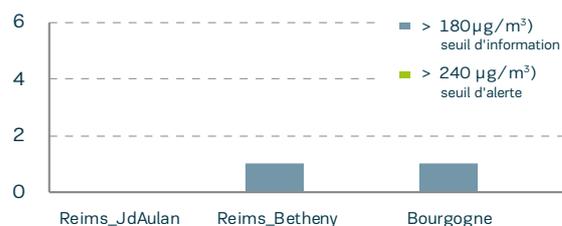
Sources : ATMO Grand Est - Invent'Air V2016, traitement AUDRR

ÉVOLUTION DES CONCENTRATIONS DE FOND DES POLLUANTS EN % PAR RAPPORT À 2010 SUR LE TERRITOIRE DU GRAND REIMS



Sources : ATMO Grand Est - Invent'Air V2016, traitement AUDRR

NOMBRE DE JOURS DE DÉPASSEMENT DES SEUILS D'INFORMATION ET D'ALERTE EN 2016 OZONE (O3)



Sources : ATMO Grand Est - Invent'Air V2016, traitement AUDRR

Production et valorisation des déchets

En 2016, le taux de valorisation des déchets est, en moyenne sur l'ensemble des secteurs composant la nouvelle communauté urbaine du Grand Reims, de 94% (contre une moyenne nationale de 68%). Cela correspond à près de 54% pour la valorisation matière et 40% pour la valorisation énergie. Sur ce territoire, environ 227kg d'ordures ménagères (contre une moyenne nationale de 288kg/hab/an) et 52kg de déchets recyclables par habitant et par an ont été produits.

PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE VIE

Communes soumises à un risque majeur*

Selon les informations de la Direction Départementale des Territoires, en 2012, sur le territoire du SCoT de la Région de Reims, 74 communes sur 126 sont concernées par au moins 1 risque majeur.

**Un risque majeur est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, générant des effets pouvant mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société (définition issue du Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Marne - DDRM de la Marne)*

Exposition à l'aléa inondation

Sur les secteurs concernés par l'Atlas des Zones Inondables (AZI) de la Vesle, 13% de la surface concernée par cet aléa sont artificialisées par le bâti en 2016.

Risques industriels

Les données issues des bases de données nationales indiquent les éléments ci-contre pour l'année 2018.

Risques technologiques

En 2016, deux établissements sont soumis à un plan de prévention de risques technologiques sur le territoire.

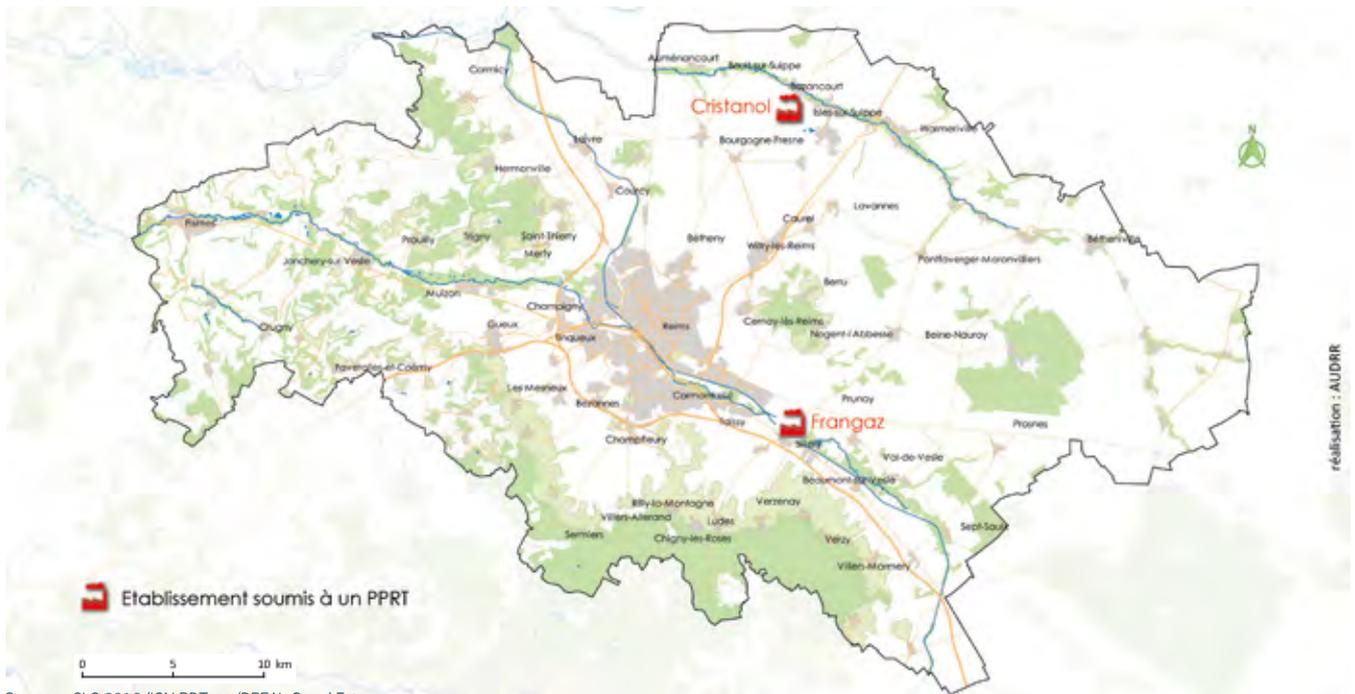
NOMBRE DE RISQUES MAJEURS PAR COMMUNE EN 2012

Nombre de risques par commune	Nombre de communes concernées
0	52
1	60
2	11
3	3
4 et +	0

Sources : Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) de la Marne

Nombre de sites industriels (par catégorie) sur le territoire	137
- dont SEVESO seuil haut	1
- dont SEVESO seuil bas	1
- dont ICPE	135 dont 102 en régime d'autorisation
Nombre de sites agricoles soumis à autorisation ou à enregistrement sur le territoire	9
Nombre d'anciens site industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution (BASIAS)	950
Nombre de sites et sols pollués (BASOL)	20

Sources : Base des installations classées, inventaires BASOL, BASIAS



Sources : CLC 2012/IGN BDTopo/DREAL Grand Est

RÉSEAU VERT ET BLEU

LES INDICATEURS **PAYSAGES**

PRÉSERVER ET VALORISER LES CARACTERISTIQUES
LOCALES PAYSAGÈRES **37**

GÉRER LES INTERFACES VILLE-CAMPAGNE **43**

VALORISER LE CADRE DE VIE PAR DES
AMENAGEMENTS DE « CŒURS NATURE » **44**

PRÉSERVER ET VALORISER LES CARACTERISTIQUES LOCALES PAYSAGÈRES

Surfaces couvertes par un outil de protection et de gestion du patrimoine et du paysage

L'indicateur* correspond au nombre et à la surface des :

- Monuments historiques, sites classés,
- Sites patrimoniaux remarquables PVAP (AVAP), PSMV, plans de gestion UNESCO et plans de paysage.

Les secteurs centre et ouest offrent la part la plus importante de monuments historiques protégés du Scot, tandis que les secteurs est et sud présentent la plus faible part des édifices protégés. Les surfaces protégées par un outil de gestion du patrimoine et du paysage (SPR et plan de gestion Unesco) sont centrées sur la partie historique de Reims, permettant ainsi la préservation des caractéristiques patrimoniales locales et paysagères.

Toutefois, la surface de la zone d'engagement du plan de gestion UNESCO, correspondant aux surfaces de toutes les communes viticoles, couvre une part importante du territoire des secteurs sud et ouest. Le pôle majeur regroupe la moitié des bâtiments protégés et des sites classés, les communes urbaines et rurales le quart.

Le plan de paysage sera lancé par le Parc Naturel de la Montagne de Reims en septembre 2018 sur un plus large périmètre, réunissant le Grand Reims, la communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne, la communauté de communes Paysages de Champagne et le territoire du parc de la Montagne de Reims.

**La récolte exhaustive des données liées aux dispositifs réglementaires de protection du patrimoine des PLU en vigueur sur le Scot étant très complexe (inventaire, OAP, réglementation...), cette partie de l'indicateur est abandonnée.*

NOMBRE ET SURFACES COUVERTES PAR UN OUTIL DE PROTECTION ET DE GESTION DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE

TYPE DE PROTECTION	NOMBRE	SURFACES EN HA
Immeubles classés MH	96	
Immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaires des MH	19	
Sites classés	9	65,5
SPR AVAP	1	353,8
SPR PSMV	0	0
Périmètres délimités des abords PDA	4	1263,1
Plan de gestion UNESCO: zone d'engagement	1	64837,6
Plan de gestion UNESCO: zone cœur		197,7
Plan de paysage	0	0
Total	130	66717,7

SECTEURS	NOMBRE DE SITES CLASSÉS	NOMBRE D'IMMEUBLES PROTÉGÉS
CENTRE	7	76
EST	0	3
NORD	0	8
OUEST	0	22
SUD	2	6
TOTAL	9	115

ARMATURE	NOMBRE DE SITES CLASSÉS	NOMBRE D'IMMEUBLES PROTÉGÉS
BOURG APPUI	3	8
BOURG STRUCTURANT	1	5
COMMUNE RURALE	0	16
COMMUNE RURBAINE	1	17
POLE MAJEUR	4	64
POLE SECONDAIRE	0	5
TOTAL	9	115

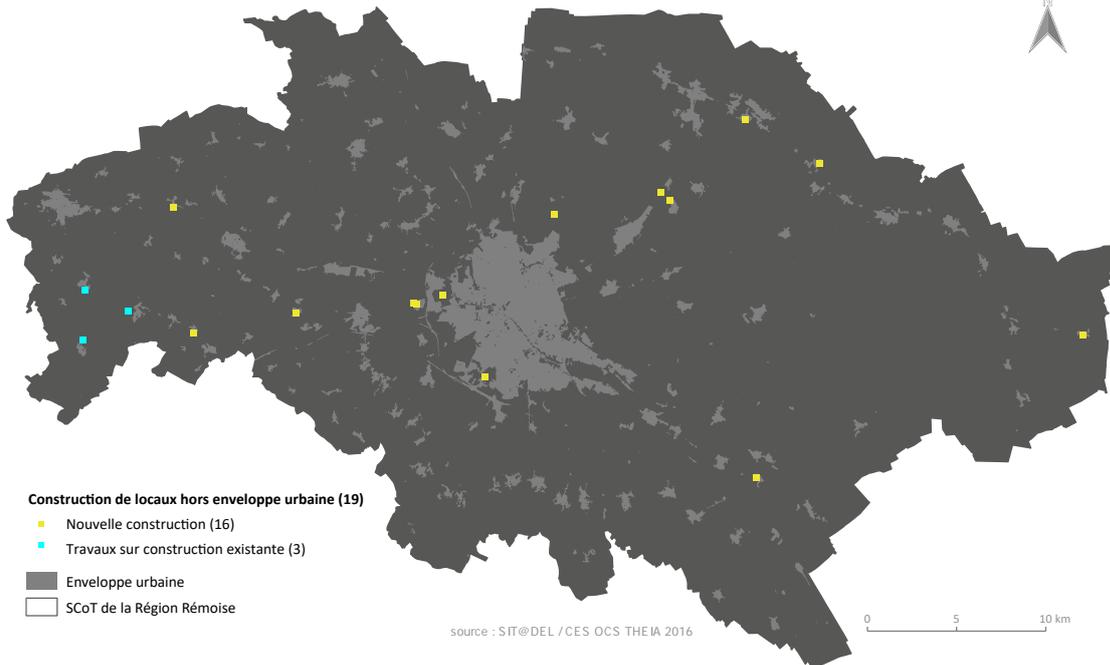
sources: UDAP, DREAL, PNRMR 2016

Localisation des implantations nouvelles par rapport aux coupures non bâties

L'observation en 2016 des implantations nouvelles et extensions dans les espaces non bâtis, hors tâches urbaines, démontre la présence de constructions de logements et de locaux d'activités dans une large bande continue reliant les secteurs nord, la ville de Reims et l'ouest. La montagne de Reims et le secteur est préservent mieux les coupures non bâties en favorisant la qualité du paysage.

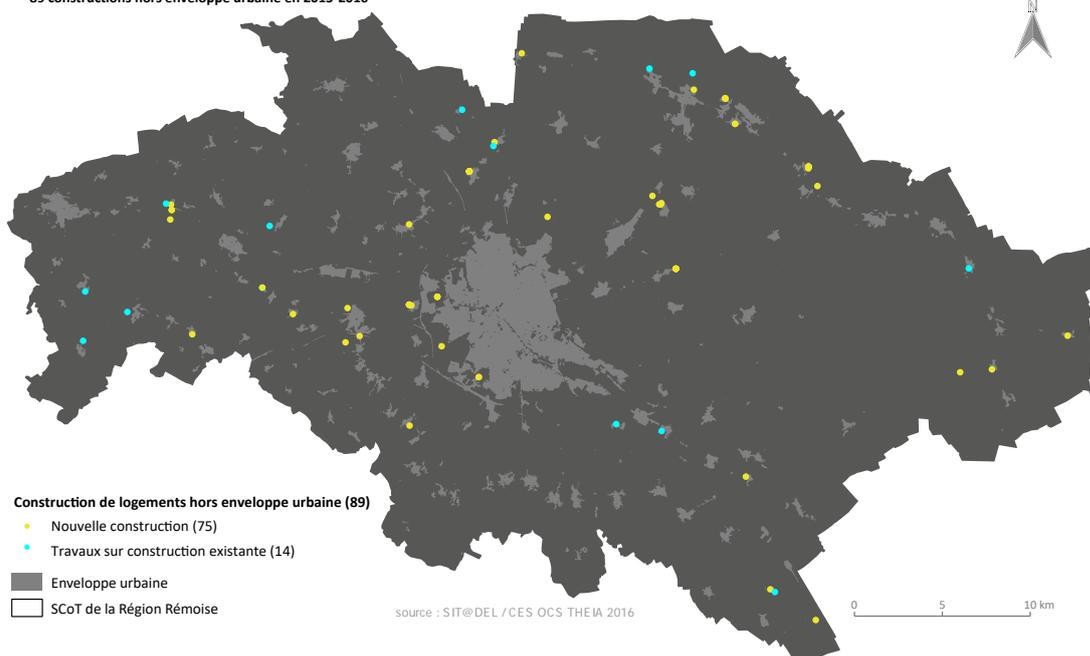
NOUVELLES CONSTRUCTIONS D'ACTIVITÉS AU SEIN DES ESPACES NON BÂTIS

SCoT de la région de Reims
19 constructions hors enveloppe urbaine en 2015-2016



NOUVELLES CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS AU SEIN DES ESPACES NON BÂTIS

SCoT de la région de Reims
89 constructions hors enveloppe urbaine en 2015-2016



Evolution des lisières forestières

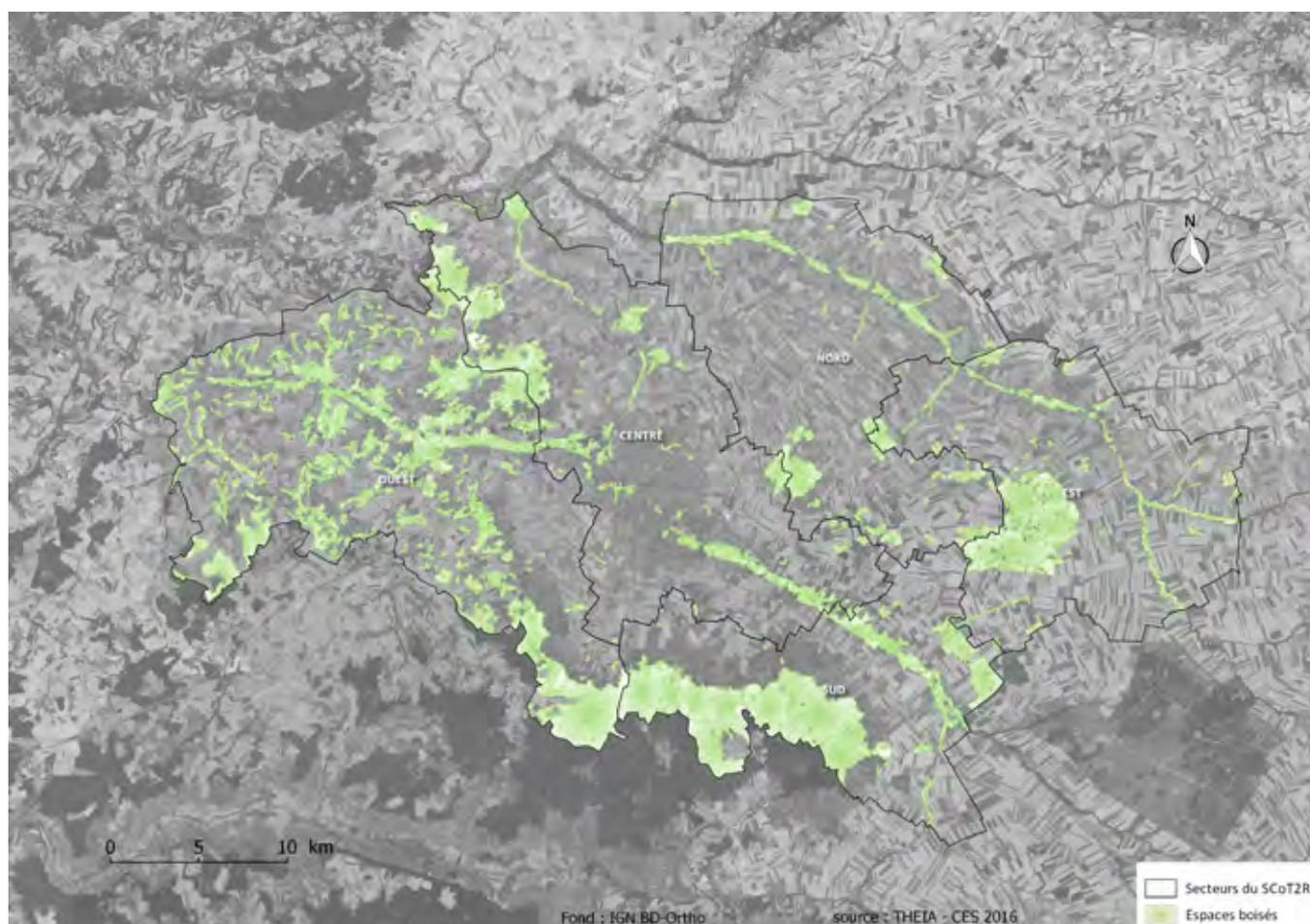
Observation de l'évolution des lisières forestières (à partir de 3 hect) sur 3 années :

Peut-on constater une progression ou au contraire un recul de ces lisières forestières. Quel est l'impact ? La création de nouvelles parcelles viticoles, d'un nouvel aménagement, ou encore une progression de l'urbanisation...

Ce travail d'observation sera réalisé à l'aide d'images satellites et si besoin de visites de terrain sur certains secteurs.

Enfin, une étude sur les lisières forestières est en cours sur le secteur de la Montagne de Reims. Elle est menée par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (PNRMR). Le suivi et la prise en compte de cette étude permettra d'enrichir les observations et analyses sur l'évolution des lisières forestières.

LES LISIÈRES FORESTIÈRES SUR LES SECTEURS DU SCOT2R



Niveau d'artificialisation de l'appellation Champagne

Les surfaces des nouvelles parcelles construites sur le secteur de l'Appellation Champagne présentent une évolution plus importante sur certains secteurs que d'autres.

L'observation de ces nouvelles constructions, leurs implantations, permettront d'évaluer si elles portent atteinte à l'Appellation Champagne, ou si au contraire, elles s'intègrent dans ce paysage viticole protégé et reconnu.

SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES COMMUNES VITICOLES

Secteurs	ARTIFICIALISATION	
	surface (m ²)	surface (ha)
CENTRE	46 426 916	4 643
EST	1 506 500	151
NORD	773 952	77
OUEST	13 630 975	1 363
SUD	8 071 330	807
Total général	70 409 673	7 041

Armature	ARTIFICIALISATION	
	surface (m ²)	surface (ha)
BOURG APPUI	3 873 689	387
BOURG STRUCTURANT	10 162 694	1 016
COMMUNE RURALE	8 354 746	835
COMMUNE RURBAINE	12 155 484	1 216
POLE MAJEUR	32 622 813	3 262
POLE SECONDAIRE	3 240 246	324
Total général	70 409 673	7 041

Sources : THEIA CES Occ Sol 2016

Nombre de souscriptions de restauration du patrimoine/fondation du patrimoine

Les opérations de restauration du patrimoine* labellisées en cours sur l'année 2016, qui permettent de préserver et de valoriser les caractéristiques paysagères locales, sont peu importantes sur le territoire.

Elles se concentrent sur les édifices ou les œuvres d'art/fontaine appartenant aux collectivités publiques. Une importante partie, 30% des opérations, est située dans le cœur historique de la ville-centre. Elles représentent des opérations à forte valeur symbolique, qui ont pour objet d'embellir la ville et de valoriser le patrimoine touristique : cathédrale de Reims, église Saint-Maurice, fontaine Subé, porte Mars... Les opérations de restauration, situées en commune rurale, sont centrées sur le patrimoine majeur et identitaire communale de caractère religieux (églises, vitraux, statue...).

**Les données concernant les opérations de ravalement du Grand Reims ne sont pas disponibles.*

NOMBRE DE SOUSCRIPTION DE RESTAURATION DU PATRIMOINE/FONDATION DU PATRIMOINE

TYPE D'OPÉRATION	NOMBRE D'OPÉRATION DE RESTAURATION
Souscription publique de la fondation du patrimoine	11 édifices
Souscription publique	6 œuvres d'art/fontaine
Label de la fondation du patrimoine	0 édifice privé
Appel à projet du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims	0 opération
Total	17 opérations

Sources : Fondation du patrimoine, inventaires existants, Grand Reims, PNRMR 2016

Nombre de points de vue aménagés et dotés d'outils d'interprétation

De nombreux points de vue existent sur ce territoire notamment au sud et à l'ouest. Ces points de vues sont le plus souvent liés au paysage, c'est-à-dire à la présence du massif forestier, du vignoble, des plaines agricoles, mais aussi et surtout liés à la topographie.

En effet, cette partie du paysage (sud-ouest) est constituée de pentes douces, marquées par un relief ample qui offre de nombreux points de vue et une découverte variée du paysage. Les ondulations des cotteaux créent des perspectives changeantes par les montées et les descentes successives, d'où la présence de ces nombreux points de vue.

Cependant, le peu de changements topographiques du secteur nord explique la faible présence de points de vue.

Enfin ces points de vue relevés sont rarement aménagés, 6 sur 48, ce qui est un point à prendre en compte dans les aménagements futurs du territoire.

CARTE DES POINTS DE VUES AMÉNAGÉS ET NON AMÉNAGÉS



Nombre et localisation des circuits de découverte

Les circuits de découverte du patrimoine et du paysage sont en nombre conséquent. Ils sont bien répartis sur le territoire, à l'exception du secteur est, qui en est presque démuní. Ils sont majoritairement situés dans les massifs forestiers de Saint-Thierry, de la montagne de Reims, du mont de Berru, le long des vallées de la Vesle, de la Suippe ainsi que dans le cœur historique de Reims.

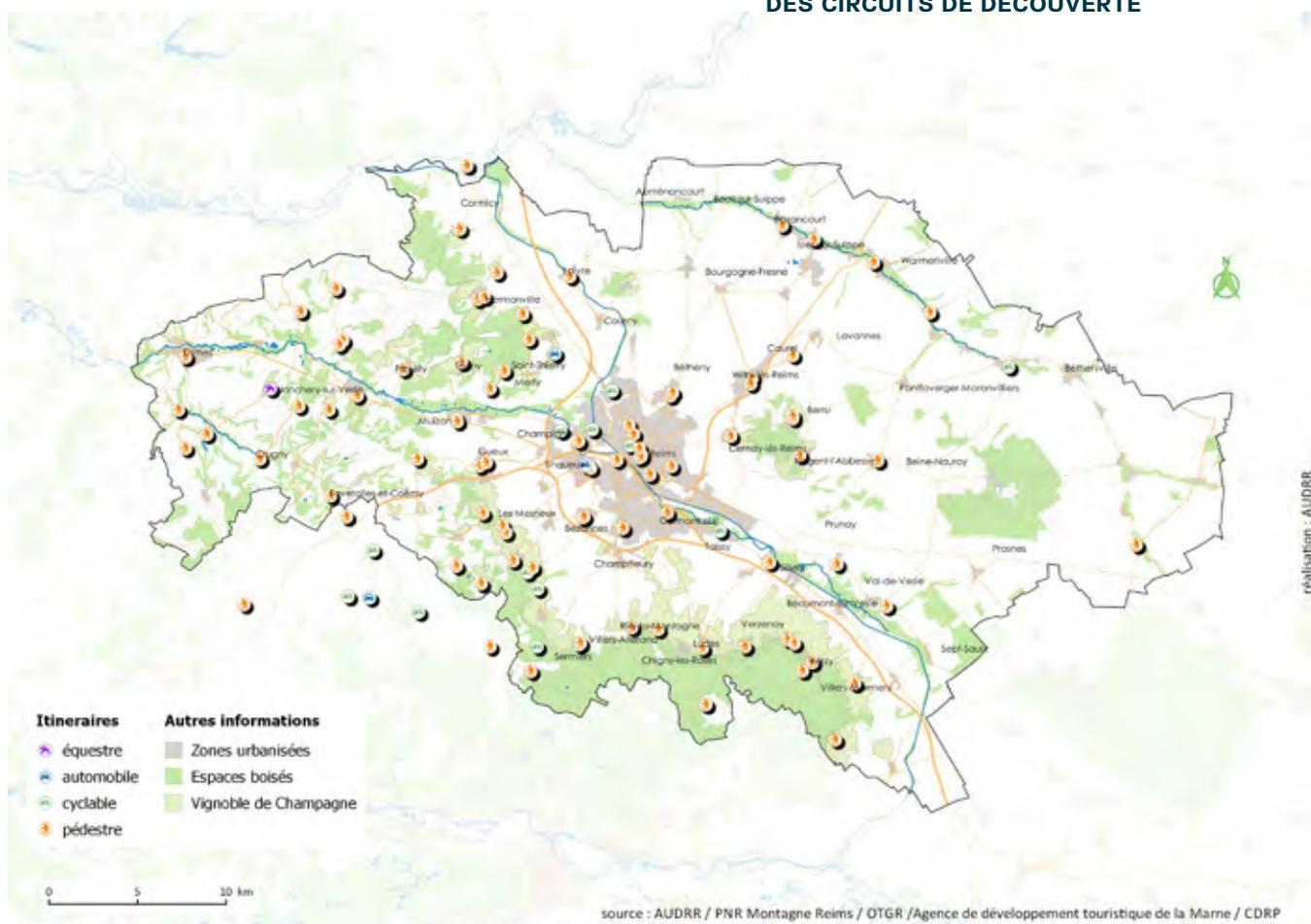
Ils arborent des thématiques variées, avec une forte proportion de circuits valorisant le grand paysage, le fleurissement (balade fleurie), la nature et le patrimoine historique. La majeure partie des circuits utilise le mode de déplacement pédestre, une faible part est dédiée aux modes cyclables, tandis que les circuits équestres et automobiles sont très peu représentés.

NOMBRE ET LOCALISATION DES CIRCUITS DE DÉCOUVERTE

MODE DE DÉPLACEMENT DES CIRCUITS	NOMBRE
circuit automobile	7
circuit équestre	1
circuit cyclable	21
circuit pédestre	134
total	163

THÉMATIQUE DES CIRCUITS	NOMBRE
religieux	8
militaire	9
vinicole	11
paysage	27
historique	32
fleurissement	37
nature	39
total	163

CARTE DE LOCALISATION DES CIRCUITS DE DÉCOUVERTE



Implantations nouvelles de signalétique de valorisation culturelle

L'implantation de nouveaux panneaux de signalétique en amont et à l'entrée du site inscrit Coteaux, Maisons et Caves de Champagne à l'Unesco débutera en 2018, suite à la mise en place d'un cahier des charges, des études de choix d'implantation et de mobilier urbain menées en 2017 :

- 0 implantation de panneaux de signalétique de valorisation culturelle en 2016

Sources : Mission CMCC, OTGR

GÉRER LES INTERFACES VILLE-CAMPAGNE

Nombre d'études et de projets de valorisation des axes stratégiques

Le nombre d'études et de projets de valorisation des axes stratégiques varient au fil des années.

Certains projets et études ont vu le jour notamment sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims avec une étude des paysages viticoles ou encore le projet de sentier de Mailly-Champagne.

D'autres sont à venir avec un projet d'Atlas du paysage mené par la Direction du Développement Durable du Grand Reims, ou encore le futur aménagement des Promenades, présenté en mars 2016 et mené par l'Agence Jacqueline Osty & Associé (ville de Reims).

Il est à noter que cette liste est non exhaustive, elle sera alimentée au cours du temps.

NOMBRE D'ÉTUDES ET DE PROJETS DE VALORISATION DES AXES STRATÉGIQUES (AXES DE DÉCOUVERTES DU PAYSAGE ET DES ENTRÉES DE VILLE)

	Etudes de valorisation	Projets de valorisation	Propriétaire	Lieu
Atlas du paysage	1		Grand Reims	Paysages de la communauté urbaine du Grand Reims
Etude des paysages viticoles	1		PNRMR	Territoire du PNRMR
Observatoire Photographique des Paysages	1		PNRMR	Territoire du PNRMR
Sentier des Loges de Vignes		1	PNRMR	Trépail
Sentier de Mailly Champagne		1	PNRMR	Mailly Champagne
Mise en œuvre des escapades du Parc		1	PNRMR	Verzenay et Rilly la Montagne
Projet des Promenades		1	Ville de Reims	Reims
La coulée Verte		1	Grand Reims	Reims, Sillery, Saint-Brice Courcelles Saint Léonard, Tinquieux.
Plan Paysage	1	1	PNRMR	Territoire du PNRMR, du Grand Reims et de 2 communautés de communes : la Grande Vallée de la Marne et des Paysages de Champagne
Total	4	6		

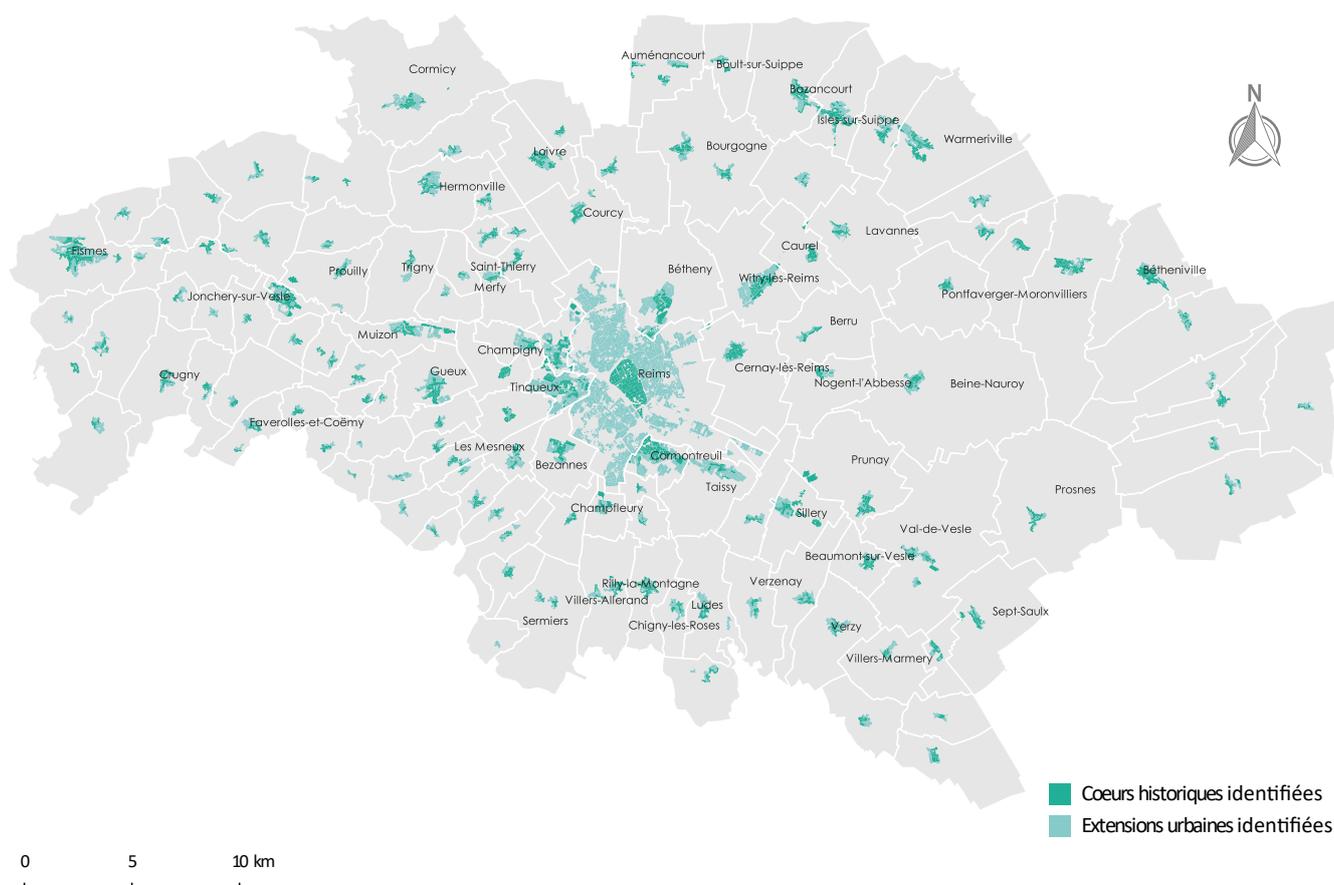
VALORISER LE CADRE DE VIE PAR DES AMENAGEMENTS DE « CŒURS NATURE »

Évolution des espaces paysagers publics dans les secteurs densément bâtis

Cet indicateur correspond aux nombres de nouveaux aménagements d'espaces publics végétalisés dans le cœur historique des villes et des villages au tissu plus densément bâti au sein des places publiques, des parcs, des squares, et des jardins.

La méthode utilisée pour déterminer les cœurs historiques de chaque commune est basée sur la datation des constructions. L'observation de la création des aménagements végétalisés est basée sur l'analyse de l'image satellite.

IDENTIFICATION DES CŒURS HISTORIQUES DENSÉMENT BÂTIS



source : Fichiers Fonciers 2015 / traitement AUDRR

RÉSEAU DE MOBILITÉ

LES INDICATEURS **MOBILITÉ**

AXER LE DÉVELOPPEMENT À PROXIMITÉ DES
SECTEURS DESSERVIS PAR LES TRANSPORTS EN
COMMUN **47**

ACCESSIBILITÉ DES MODES DE TRANSPORTS
ALTERNATIFS À LA VOITURE **49**

AXER LE DÉVELOPPEMENT À PROXIMITÉ DES SECTEURS DESSERVIS PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

Urbanisation des secteurs desservis par rapport aux transports en commun

Plus de la moitié (54%) des surfaces artificialisées du SCoT2R sont desservies par les transports en commun. Cette urbanisation se produit majoritairement à proximité des arrêts de bus et de tramway, autour desquels se localisent 41% des surfaces urbanisées du SCoT2R.

C'est également dans un rayon de 300 mètres autour des arrêts de bus et de 500 mètres autour des arrêts de tramway que l'artificialisation des sols est la plus marquée, puisque 78% des surfaces autour de ces arrêts sont artificialisées.

Ces données traduisent d'une part la configuration du territoire, puisque les arrêts de transports en commun urbains se trouvent principalement au sein du pôle majeur.

D'autre part, elles laissent penser qu'une urbanisation autour des haltes et gares est possible, ou tout du moins lorsque le foncier est disponible, puisque 35% des surfaces comprises dans un rayon de 800 mètres autour des gares sont urbanisées.

Densité de logements autour des transports en commun

L'artificialisation des sols constatée autour des arrêts de transports en commun se traduit par une densité de logements importante : avec 59,24 logements à l'hectare, la densité de logements autour des arrêts de bus et de tramway confirme le lien intrinsèque entre le nombre important de logements du pôle majeur et son fort niveau de desserte.

Avec 47,15 logements à l'hectare, la densité de logements autour des haltes et gares est plus faible qu'autour des arrêts de transports en commun urbain.

PART DE L'URBANISATION AUTOUR DES SECTEURS DESSERVIS PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN*

	Surface artificialisée (ha)	Surface totale (ha)	Ratio
autour des GARES ET HALTES	1 318	3 724	35%
autour des arrêts de BUS ET TRAMWAY	4 398	5 604	78%
au sein du SCoT2R	10 603	130 638	8%

Sources : THEAI CES occsol 2016 / CITURA / BD TOPO

ÉVOLUTION DE LA DENSITÉ DE LOGEMENTS AUTOUR DES ARRÊTS DE TRANSPORTS EN COMMUN*

	TO		
	Nombre de logements	Surface des parcelles (ha)*	Logements / ha
Gares et haltes	31 474	667,54	47,15
Tramway et bus	117 894	1 990,06	59,24

Sources : IGN BD TOPO / CITURA / Fichiers Fonciers 2015

*Le calcul prend en compte un périmètre de 800 mètres autour des haltes et gares, 500 mètres autour des stations de tramway et 300 mètres autour des arrêts de bus.

Nombre d'établissements autour des arrêts de transports en commun

Les établissements proches des arrêts de bus et de tramway sont 3 fois plus nombreux que les établissements autour des gares et haltes. Cela traduit une forme de concentration des établissements dans le pôle majeur.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS AUTOUR DES ARRÊTS DE TRANSPORTS EN COMMUN*

Répartition par armature	Nombre d'établissements	
	Autour des arrêts de bus et tramway	Autour des haltes et gares
Total général	19 031	6 358
POLE MAJEUR	15 599	4 685
POLE SECONDAIRE	2 098	525
BOURG STRUCTURANT	841	808
COMMUNE RURBAINE	251	148
BOURG APPUI	128	88
COMMUNE RURALE	114	104

Sources : IGN BD TOPO / CITURA / Fichiers Fonciers 2015

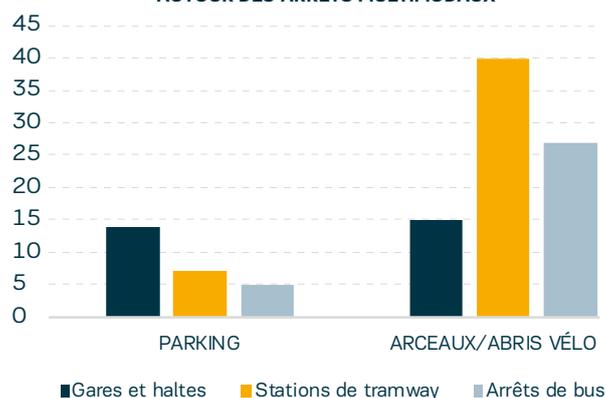
Stationnements à proximité des points d'arrêt multimodaux

Un point d'arrêt multimodal se définit par sa capacité à offrir à l'usager le choix entre différents modes de transport. Dans cette optique, la présence de stationnements autour d'un point d'arrêt multimodal facilite le changement de mode de transports.

Ainsi, les abords des gares et haltes du SCoT2R offrent davantage de places de parking que les arrêts de tramway ou de bus. Le changement de mode de transport de la voiture vers le train (et réciproquement) s'en trouve donc facilité.

Inversement, les arrêts de tramway et de bus, principalement localisés au sein du pôle majeur, offrent davantage de stationnements vélo, facilitant les reports TC/Cycles.

RÉPARTITION DES STATIONNEMENTS SPÉCIFIQUES AUTOUR DES ARRÊTS MULTIMODAUX



Sources : IGN BD TOPO / CITURA / Fichiers Fonciers 2015

Nombre de points d'arrêts multimodaux

Le territoire du SCoT2R compte 35 points d'arrêts multimodaux, répartis de façon plutôt homogène entre les haltes et gares, les arrêts de bus et les stations de tramway.

Ces arrêts multimodaux donnent accès à 2 ou 3 autres modes. En dehors des pôles majeurs et structurants, seules les haltes et gares sont des points d'arrêts multimodaux.

LES POINTS D'ARRÊTS MULTIMODAUX DU SCOT2R 2017

	Nombre de points d'arrêts multimodaux	Nombre de modes de transport accessibles depuis le point d'arrêt, en moyenne.
GARES	10	2,3
STATIONS DE TRAMWAY	13	2,5
ARRÊTS DE BUS	12	2,5

Sources : SIG GRAND REIMS, CITURA, SNCF

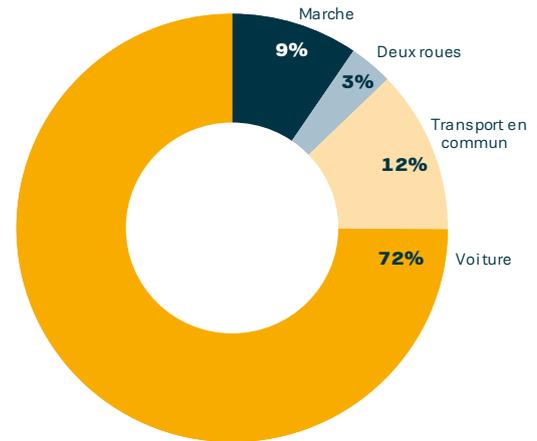
*Le calcul prend en compte un périmètre de 800 mètres autour des haltes et gares, 500 mètres autour des stations de tramway et 300 mètres autour des arrêts de bus.

ACCESSIBILITÉ DES MODES DE TRANSPORTS ALTERNATIFS À LA VOITURE

Évolution de la part modale des transports alternatifs à la voiture dans les déplacements quotidiens

Les déplacements domicile-travail des actifs du SCoT2R sont principalement effectués en voiture, pour 72% d'entre eux, devant les transports en commun et la marche. L'usage de ces derniers (TC et marche) est principalement répandu au sein du pôle majeur. A noter la faible part modale des deux roues, motorisés ou non.

USAGES DES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORT DANS LES DÉPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL



Sources : INSEE 2014

Évolution de la qualité de l'offre pour les points d'arrêts multimodaux

Le nombre moyen d'arrêts journaliers varient fortement en fonction du mode de transport considéré. Les haltes et gares du SCoT2R sont desservies 15 fois par jour calendaire en moyenne, mais ce chiffre diffère entre la gare de Reims centre (76) et Loivre (3).

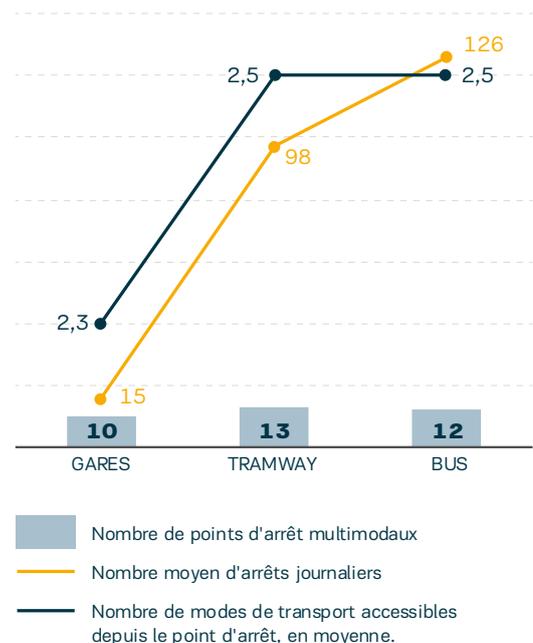
Le tramway marque, en moyenne, 98 arrêts par jour et par station. Ce chiffre est régulier en raison de la structure même de l'offre. Enfin, l'offre de service pour la desserte des arrêts de bus multimodaux varie également en fonction du nombre de lignes en interconnexion avec le point d'arrêt (de 32 arrêts par jour à 376) avec une moyenne de 126 dessertes pour les arrêts de bus multimodaux.

ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'OFFRE EN TRANSPORT EN COMMUN*

	Nombre de points d'arrêt multimodaux	Nombre moyen d'arrêts journaliers
GARES	10	15
TRAMWAY	13	98
BUS	12	126

Sources : CITURA ET SNCF 2017/2018

DESSERTE DES POINTS D'ARRÊTS MULTIMODAUX



*Le calcul prend en compte un périmètre de 800 mètres autour des haltes et gares, 500 mètres autour des stations de tramway et 300 mètres autour des arrêts de bus.

Taux de couverture du territoire par les transports en commun

Avec un peu moins de 290 000 habitants en 2014, 90% de la population du SCoT2R peut accéder à la gare de Reims centre en 15 minutes de voiture. De même, la gare de Champagne Ardenne TGV couvre près de 84% de la population du SCoT2R. En 5 minutes de voiture, l'ensemble des habitants du pôle majeur et des communes qui le jouxte a accès à un transport en commun urbain.

Attention, considérant que les chiffres de la population n'existent qu'à l'échelle de la commune en dehors de la ville centre, et à l'échelle de « grands » quartiers pour cette dernière, les résultats obtenus pour la population se trouvant à 5 minutes à pieds du réseau urbain, comme des gares et haltes, sont surestimés.

Nombre de bornes de recharge pour les véhicules électriques

L'offre en bornes de recharges pour les véhicules électriques est principalement concentré dans le pôle majeur, avec 44% de l'offre. Cependant, les pôles secondaires acquièrent un bon niveau d'équipement grâce notamment à leurs zones d'activités, qui hébergent des entreprises installant des bornes de recharges pour leur propre usage.

Enfin, le taux d'équipement des communes rurales s'explique en grande partie par la présence de bornes de recharges sur l'aire « Reims champagne » de l'autoroute A4, et physiquement domicilié sur le territoire du SCoT2R.

Remarque : Concernant les indicateurs relatifs aux logements créés à proximité des arrêts de TC qui apparaissent dans la publication méthodologique « Tableau de Bord de suivi et d'évaluation », ils seront étudiés à T+3.

TAUX DE COUVERTURE DU TERRITOIRE PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

	Population couverte		
	15 minutes en voiture	5 minutes en voiture	5 minutes à pied
Gare TGV de Bezzannes Champagne-Ardenne	242 647		
Gare TGV Reims Centre	260 382		
Arrêts TC CITURA (y compris TAD)		219 882	218 782
Gares et haltes TER SCOT2R		234 972	56 363

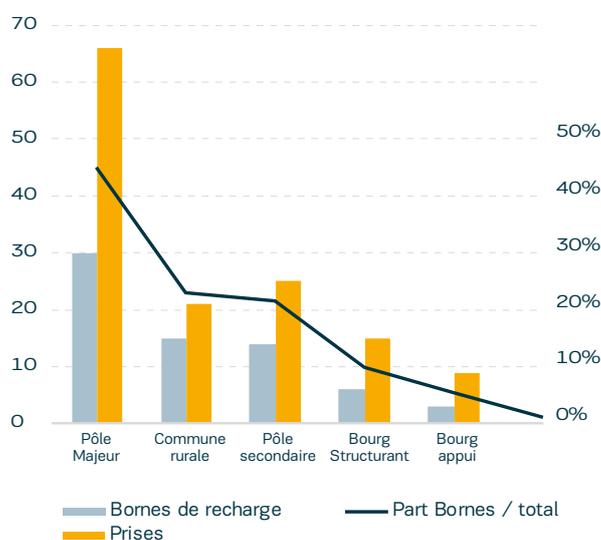
Sources : INSEE IRIS 2014

NOMBRE DE BORNES DE RECHARGES POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

	Bornes de recharge	Prises	Part Bornes / total
Total	68	136	100%
POLE MAJEUR	30	66	44%
COMMUNE RURALE	15	21	22%
POLE SECONDAIRE	14	25	21%
BOURG STRUCTURANT	6	15	9%
COMMUNE RURBAINE	3	9	4%
BOURG APPUI	0	0	0%

Sources : Datagouv et Chargemap

DISTRIBUTION DES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE SELON L'ARMATURE DU SCOT2R



Sources : Datagouv et Chargemap

RÉSEAU DE MOBILITÉ

LES INDICATEURS **NUMÉRIQUE**

SUIVI DE LA COUVERTURE 4G MOBILE **53**

SUIVI DU RÉSEAU HAUT DÉBIT
ET TRÈS HAUT DÉBIT FIXE **54**

SUIVI DE LA COUVERTURE 4G MOBILE

Le réseau 4G mobile est assuré par 4 opérateurs sur le territoire du SCoT2R (Bouygues Telecom, Orange, SFR et FREE). Chaque opérateur propose sa propre couverture et les espaces couverts varient d'un opérateur à l'autre.

Le secteur centre bénéficie de la meilleure offre et couverture car assurée simultanément par l'ensemble des opérateurs. Les franges sont couvertes partiellement voire non couvertes (zones blanches) en 4G (9% du territoire).

Ce sont principalement les territoires les plus denses qui bénéficient des meilleures couvertures (pôle majeur, secondaire, bourg d'appui) à plus de 80% tandis que les communes rurales le sont à environ 54%.

NB : Contrairement aux résultats affichés par les opérateurs, nous travaillons à la couverture du territoire et non à la couverture de population

SUIVI DE LA COUVERTURE HAUT DÉBIT ET TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE

Armature	Couverture 4G moyenne du territoire*	Couverture 4G minimum pour 1 opérateur	Couverture 4G maximum pour 1 opérateur
BOURG APPUI	80%	45%	94%
BOURG STRUCTURANT	68%	52%	78%
COMMUNE RURALE	54%	47%	61%
COMMUNE RURBAINE	72%	51%	85%
POLE MAJEUR	100%	99%	100%
POLE SECONDAIRE	85%	73%	99%
Moyenne	68%	53%	74%

Sources : ARCEP 2017

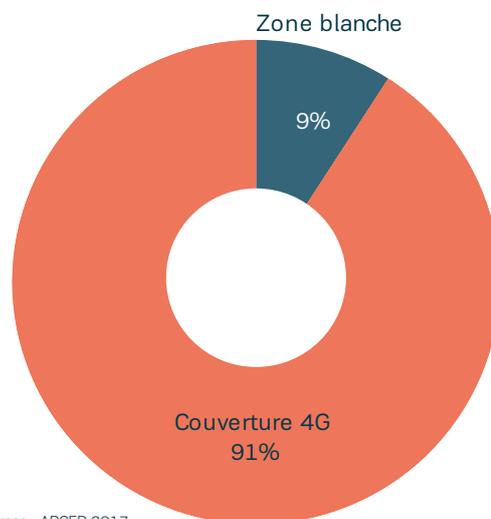
* Couverture 4G moyenne assurée par les opérateurs (BYT/ORANGE/SFR/FREE)

Grands secteurs	Couverture 4G moyenne du territoire*	Couverture 4G minimum pour 1 opérateur	Couverture 4G maximum pour 1 opérateur
CENTRE	87%	77%	98%
EST	43%	32%	55%
NORD	86%	66%	95%
OUEST	60%	42%	91%
SUD	57%	14%	80%
Moyenne	68%	53%	74%

Sources : ARCEP 2017

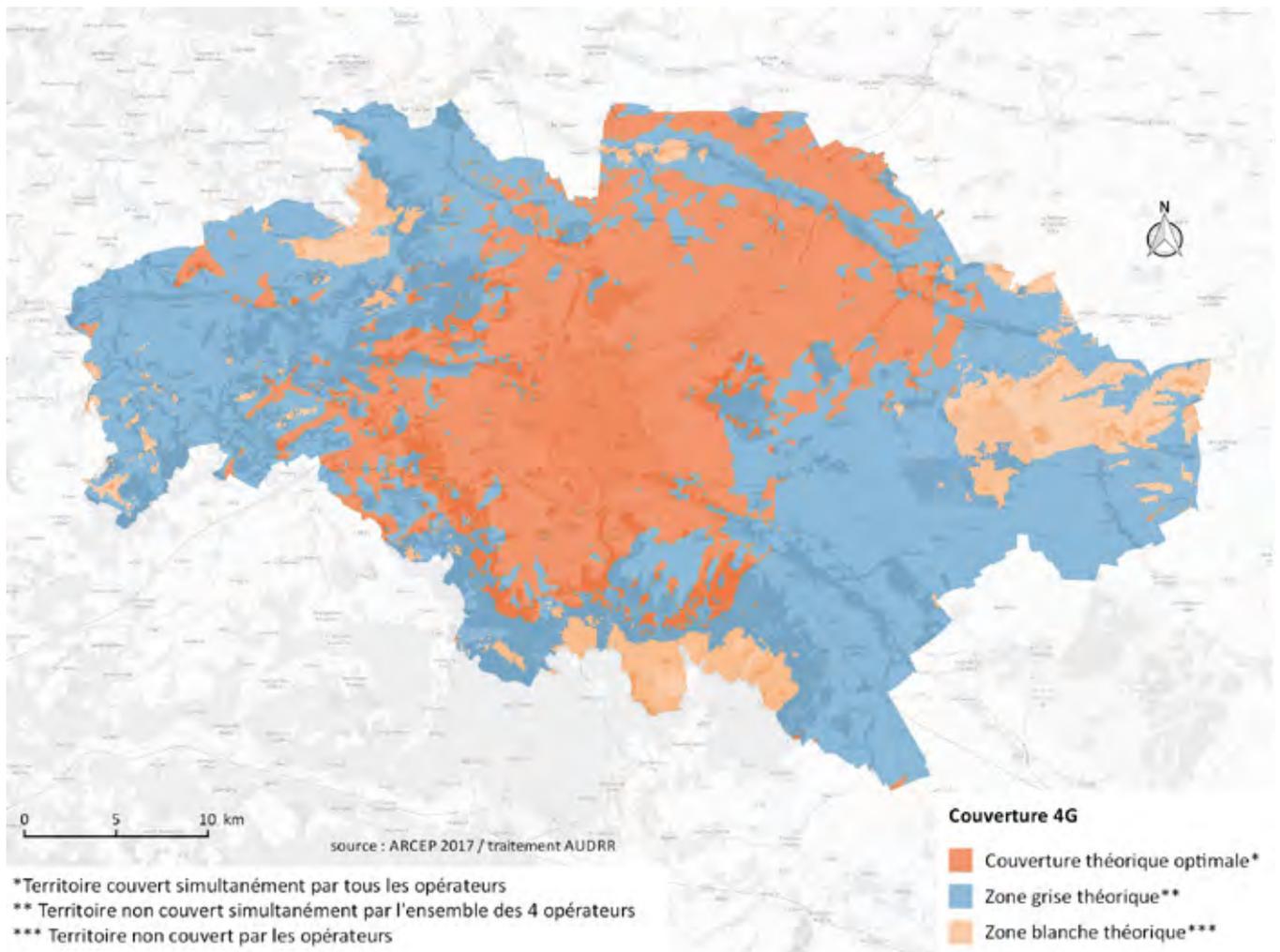
* Couverture 4G moyenne assurée par les opérateurs (BYT/ORANGE/SFR/FREE)

SCOT2R PART DU TERRITOIRE EN ZONE BLANCHE 4G



Sources : ARCEP 2017

SUIVI DE LA COUVERTURE THD MOBILE (TO)



SUIVI DU RÉSEAU HAUT DÉBIT ET TRÈS HAUT DÉBIT FIXE

La couverture haut débit fixe est quasi intégrale sur le territoire du SCoT2R. Seules quelques dizaines de bâtiments ne sont pas raccordés en haut débit fixe. Malgré tout, la qualité de service n'est pas comparable d'un secteur à l'autre.

Le secteur centre dispose des meilleurs débits où la quasi-totalité des bâtiments est éligible à l'internet très haut débit. C'est d'ailleurs le seul secteur disposant pour partie d'un réseau fibre optique.

Les débits internet sont toujours de bonne qualité dans les bourgs d'appui et structurant où la majorité des locaux est éligible au très haut débit. En revanche dans les secteurs ruraux, à peine un quart des bâtiments peuvent prétendre au très haut débit.

SUIVI DE LA COUVERTURE HAUT DÉBIT ET TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE

ARMATURE	Eligibilité Haut débit*			Eligibilité Très haut débit**		Eligibilité Fibre optique	
	Nombre de locaux recensés	Nombre de locaux éligibles	%	Nombre de locaux éligibles	%	Nombre de locaux éligibles	%
COMMUNE RURALE	7 571	7 541	99,61%	921	12,16%	-	0,00%
BOURG STRUCTURANT	11 942	11 938	99,96%	5 674	47,51%	-	0,00%
BOURG APPUI	4 170	4 159	99,73%	2 731	65,49%	-	0,00%
COMMUNE RURBAINE	9 720	9 700	99,80%	2 423	24,93%	-	0,00%
POLE SECONDAIRE	16 728	16 719	99,94%	6 340	37,90%	2 748	16,43%
POLE MAJEUR	106 760	106 760	100,00%	105 052	98,40%	35 124	32,90%
TOTAL	156 891	156 817	99,95%	123 141	78,49%	37 872	24,14%

SECTEURS	Nombre de locaux recensés	Eligibilité Haut débit*		Eligibilité Très haut débit**		Eligibilité Fibre optique	
		Nombre de locaux éligibles	%	Nombre de locaux éligibles	%	Nombre de locaux éligibles	%
NORD	8 147	8 138	99,89%	2 612	32,06%	-	0,00%
SUD	5 117	5 117	100,00%	2 372	46,36%	-	0,00%
OUEST	12 446	12 416	99,76%	3 392	27,26%	-	0,00%
CENTRE	128 642	128 615	99,98%	114 535	89,03%	37 872	29,44%
EST	2 539	2 531	99,69%	230	9,06%	-	0,00%
TOTAL	156 891	156 817	99,95%	123 141	78,49%	37 872	24,14%

Sources : France THD

*débit montant 0,5 kb/s

** débit montant 30 Mb/s

AGENCE RÉGION DE
D'URBANISME REIMS
Développement & Prospective

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Président de l'AUDRR : Cédric CHEVALIER • Directeur de Publication : Christian DUPONT
Cheffe de Projet SCoT : Amel BENCHERNINE • Equipe Projet : AUDRR
Cartographie : Benoit LÉBOUCHER • Conception Graphique : paulroset.com

Crédits photos : Licence Creative Common - A. Regnier - Yvelines - CpaKmoi - XoMEoX - H080 - V. Pickering - D. Clow